

Rapport d'activités

2009




POLEAZUR
PROVENCE
COMMUNAUTE
DU PAYS DE GRASSE



Edito



Comme chaque année, le rapport d'activité permet de présenter les principales actions définies par les élus communautaires et menées au quotidien par le Pôle Azur Provence.

2009 a permis de poursuivre notre soutien actif à la filière «parfums, arômes, senteurs, saveurs». Dans ce sens, le rayonnement culturel du Pays de Grasse s'intensifie cette année avec le **Musée International de la Parfumerie** et le transfert de la Bastide du Parfumeur devenue **les Jardins du MIP**. Notre engagement s'est également porté sur des projets économiques d'envergure tels **InnovaGrasse**, pépinière d'entreprises technologiques et d'un futur parc d'activités, **AromaGrasse, dédié à cette filière professionnelle**. Ces actions nous permettent de conforter notre spécificité qui fait partie de l'histoire et de l'avenir du Pays Grassois : l'essor des activités liées à la parfumerie et aux arômes est ainsi facilité.

2009 a également été une année riche pour le développement de notre territoire sur de nombreuses actions locales dont l'ambition principale est **l'amélioration de la qualité de vie des habitants**. Le **Pôle Intermodal de Grasse**, ayant l'objectif d'optimiser les déplacements, est entré en phase de réalisation pour une mise en service auprès de nos administrés dès 2011. La **mobilisation pour l'emploi et l'accès au logement** s'est poursuivie au travers de nombreuses actions auprès de la population. Enfin, le **développement durable** se retrouve au coeur de tous nos projets et se décline autours d'objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

Ces principales actions ne sont évidemment pas exhaustives de l'ensemble du travail réalisé sur l'année. Elles témoignent d'une politique volontariste d'entreprendre et de réaliser des projets porteurs pour notre bassin de vie.

L'alchimie de notre équipe doit maintenant se poursuivre et permettre d'assurer le développement cohérent d'un territoire d'avenir. Je vous invite donc à découvrir toutes les réalisations et perspectives de notre territoire au fil des pages suivantes.

Jean-Pierre Leleux
Président du Pôle Azur Provence
Sénateur-Maire de Grasse





Sommaire

Le Pôle Azur Provence	7
Le fonctionnement	8
Les conseillers communautaires	9
Les ressources humaines	10
Les finances	14
La commande publique	17
Les compétences	
L'aménagement du territoire	18
La stratégie foncière	19
Les déplacements, la voirie	21
L'environnement, l'énergie	25
La collecte des déchets	29
Le développement économique	33
L'agriculture	37
L'emploi et l'insertion	39
La politique de la ville	42
L'habitat	44
La culture et le tourisme	47
Le sport	50
Les systèmes d'information	52
Les délibérations	54





Le Pôle Azur Provence

5 communes
76 081 habitants
81 km²

5500 entreprises
10 parcs d'activités
L'Observatoire Mondial
du Naturel (OMN)
1 pôle de compétitivité
Parfums, Arômes,
Senteurs, Saveurs (PASS)
1 forum de l'emploi
1 charte pour
l'environnement
1 charte agricole
1 Plan Local Energie
Environnement (PLEE)
1 Plan Local Habitat
(PLH)
1 Opération
Programmée
d'Amélioration de
l'Habitat (OPAH)
1 Contrat Urbain de
Cohésion Sociale
(CUCS)
2 gares SNCF
1 SCOT Schéma de
Cohérence Territoriale
1 Musée International
de la Parfumerie (MIP)
2 piscines
1 salle d'escrime
2 cinémas
4 déchetteries
1 398 tonnes
d'emballages collectés

La création de la communauté de communes du Moyen Pays provençal, date de 1993. Il s'agissait alors, dans cette démarche, de mettre en évidence la spécificité du Moyen Pays de la Côte d'Azur. Sa transformation en communauté d'agglomération fut arrêtée au 1er janvier 2002. Sa dénomination Pôle Azur Provence fut actée en 2003.

Grâce à cette intercommunalité, les communes mettent en commun leurs moyens pour améliorer le quotidien des citoyens, en leur apportant des services qu'elles n'auraient pu obtenir seules.

Les 5 communes membres

Auribeau-sur-Siagne 2 815 habitants

Village provençal aux origines médiévales situé à l'Ouest du département, Auribeau, perché sur un piton rocheux au débouché des gorges de la Siagne, s'élève face à la mer. Au pied de ce village inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques des Alpes-Maritimes, la rivière ombragée de la Siagne fait le bonheur des promeneurs.

Grasse 51 294 habitants

Grasse est célèbre dans le monde entier pour son rôle prépondérant dans l'industrie des arômes et du parfum, alliant les charmes complémentaires d'une commune dynamique ancrée dans la modernité, et d'un patrimoine culturel reconnu. Grasse est l'héritière de plusieurs siècles d'histoire : champs de fleurs, usines familiales, école de

parfumerie...C'est aussi une cité médiévale classée «Ville d'Art et d'Histoire».

Mouans-Sartoux 10 562 habitants

Mouans-Sartoux est une cité à échelle humaine, un lieu de vie et de rencontres où chacun peut s'épanouir. Commune dynamique, le projet de ville s'articule autour de l'éducation et de la culture : livres, arts plastiques, cinéma, musique... avec des manifestations rencontrant un grand succès public.

Pégomas 6 394 habitants

Pégomas s'étend sur plus de 1000 hectares entre les massifs de l'Estérel et du Tanneron. L'ambassadeur de ce village est le mimosa, fleur fétiche de notre région contribuant au tourisme hivernal. Pégomas est un territoire qui a su préserver l'agriculture : cultures florales, mimosa, feuillage sont cultivés et encore utilisés dans la parfumerie.

La Roquette-sur-Siagne 5 016 habitants

La Roquette dispose de terres agricoles sur lesquelles des plantations de roses et de jasmin sont réservées aux professionnels de la parfumerie. La Siagne, quant à elle, offre ses berges pour des promenades jusqu'à Pégomas, où une faune très riche reste présente dans ce cadre privilégié. Un territoire qui a su rester authentique à quelques kilomètres seulement du bord de mer.

Fonctionnement



Les compétences gérées par le Pôle Azur Provence sont définies en fonction de leur «intérêt communautaire». Il appartient au Conseil de communauté de définir et de préciser, pour chaque domaine d'intervention (économie, aménagement, habitat...) ce qui relève de la compétence communautaire, et ce qui reste de compétence communale. A partir du moment où une compétence a été transférée à la communauté d'agglomération, la commune n'a plus à intervenir sur ce sujet.

Le bureau

Composé du Président et de deux conseillers communautaires par communes, dont les vice-présidents, le bureau représente l'exécutif de la communauté d'agglomération. Il oriente les projets de la communauté, administre ses affaires, prépare et exécute les délibérations du Conseil de communauté. Il se compose de 11 membres.

Le Conseil de communauté

Le Conseil de communauté est l'organe délibérant de la communauté d'agglomération. Il se compose de 48 délégués (24 titulaires et 24 suppléants), élus parmi les conseillers municipaux des communes membres. Conformément aux statuts, les sièges sont répartis afin de favoriser la représentativité des petites communes.

Le Conseil de communauté se réunit au moins 6 fois par an, afin de fixer les grandes orientations de la politique communautaire, et de voter le budget.

Les commissions thématiques

Les commissions sont chargées d'instruire les dossiers relevant de leur compétence. Elles ont un rôle consultatif et sont placées sous la responsabilité d'un vice-président. Certaines sont organisées en sous commissions afin de travailler sur des thématiques plus particulières. Ces commissions sont composées d'élus communautaires, de conseillers municipaux et de techniciens.

- **Finances**
André Aschiéri
- **Aménagement des secteurs à enjeux et politique foncière**
Gilbert Pibou
- **Déplacement et grandes infrastructures de transport**
François Reyne
- **Habitat / politique de la ville**
Marie-Louise Gourdon
- **Tourisme, culture et sport**
Dominique Bourret
- **Développement économique**
André Roatta
- **Environnement**
Jacques Varrone
- **Collecte et traitement des déchets**
Michel Bourrillot

Le financement de l'EPCI

Le Pôle Azur Provence dispose de ressources propres issues d'une partie de la taxe professionnelle (TP), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), et de dotations de l'Etat (DGF). La communauté d'agglomération perçoit également des subventions de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Les conseillers communautaires

TITULAIRES

SUPPLEANTS

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

Jacques Varrone - Vice-Président	Yves Charabot
Michel Bourillot	Gérard Abril
Gérard Méro	Mercedes Roggero

GRASSE

JEAN-PIERRE LELEUX - PRESIDENT	Yves Penchienat
Dominique Bourret - Vice-Présidente	Hélène Masson-Maret
François Reyne - Vice-Président	Nicole Nuttini
Danièle Tubiana	Muriel Chabert
Luc D'Halluin	Andrée Augier-Piquet
Georges Rakotovao	Mahamadou Siribie
Anne-Marie Duval	Chantal Delacroix-François
France Aouizerate	Martine Jacquemin
Philippe Bonelli	Marc Monpoix

MOUANS-SARTOUX

André Aschiéri - Vice-Président	Christian Charluet
Daniel Le Blay	Tania Guchan
Marie-Louise Gourdon	Roland Raibaudi
Christian Rouvier	Jean-Claude Cozzari
Gilles Perole	Georges Baldograni

PEGOMAS

Gilbert Pibou - Vice-Président	Marc Combe
Marie-Josèphe Zucchini	Anne-Marie Prost-Tournier
Jean-Claude Deroudhile	Martine Dupuy
Robert Marchive	Pierre Latil

LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

André Roatta - Vice-Président	Robert Novelli
Jacques Pouplot	Andrée-Claire Liège
Bernard Giraudon	Lucien Cruzalebes

Les ressources humaines

Au 31 décembre 2008, Pôle Azur Provence comptait un effectif de 95 personnes. Cet effectif est passé à 163 personnes au 31 décembre 2009.

L'augmentation de l'effectif de 68 personnes s'explique par :

► **le transfert de 55 personnes des Musées**

► **la création de services avec :**

- 1 personne à la direction de la politique de la ville et emploi,
- 1 personne à la pépinière d'entreprises.

► **le renforcement des équipes par le recrutement de 6 personnes :**

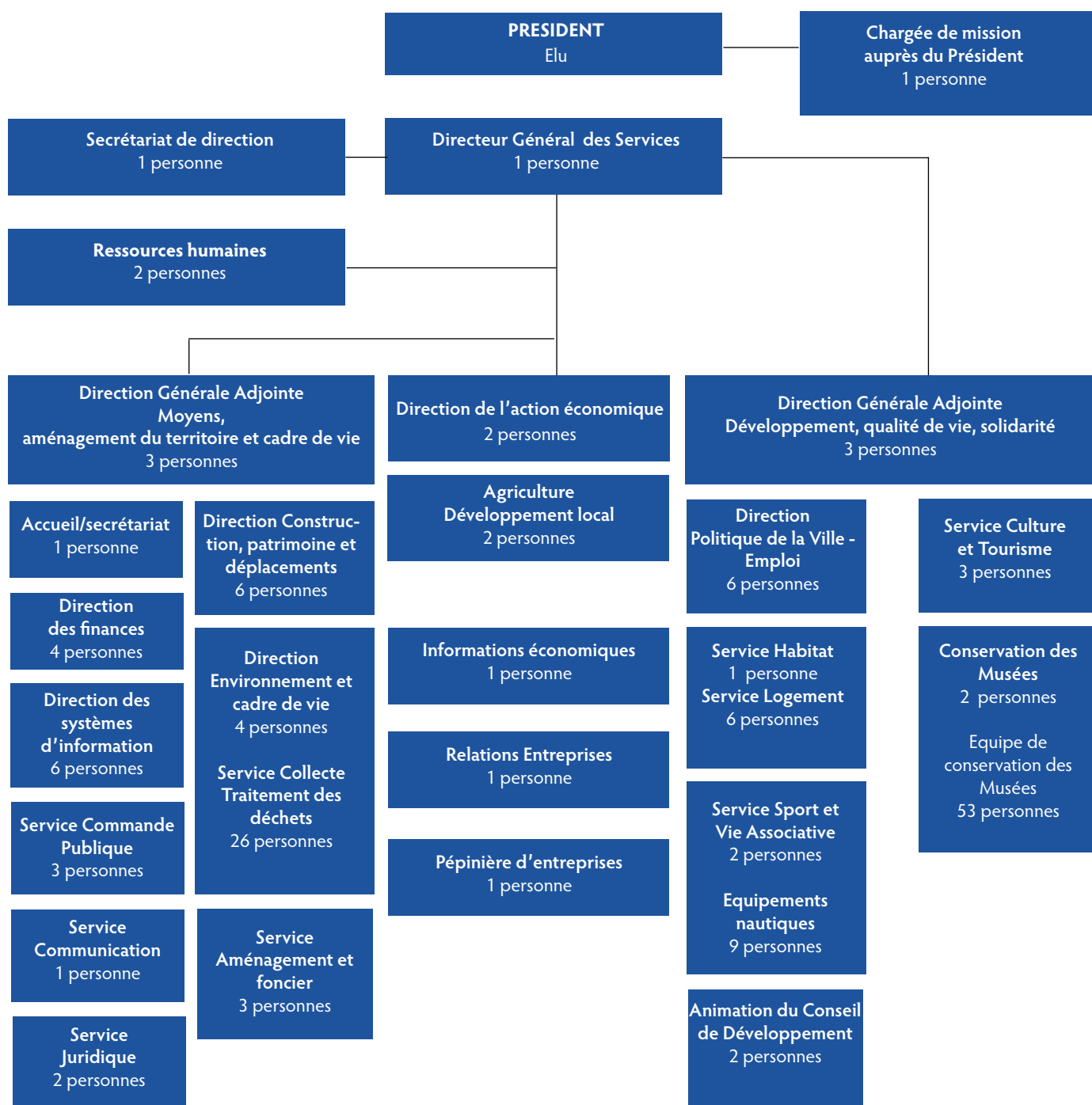
- 1 personne à la direction des finances et ressources humaines,
- 1 personne au service de la commande publique et au service juridique,
- 1 personne au service juridique et à la direction des finances,
- 1 personne à la direction de la construction, patrimoine,
- 1 personne au service culture-tourisme et habitat,
- 1 personne au service logement.

► **le recrutement de 2 stagiaires des écoles.**

► **le remplacement de 3 personnes en congé maternité et en congé parental.**

Les ressources humaines

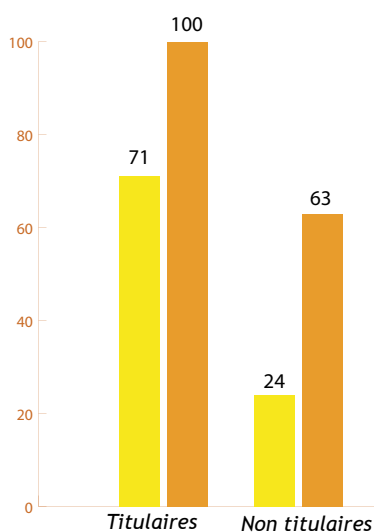
ORGANIGRAMME DE PÔLE AZUR PROVENCE AU 31 DECEMBRE 2009



- * 1 personne en détachement
- * 3 personnes en disponibilité
- * 1 personne en congé parental

Les ressources humaines

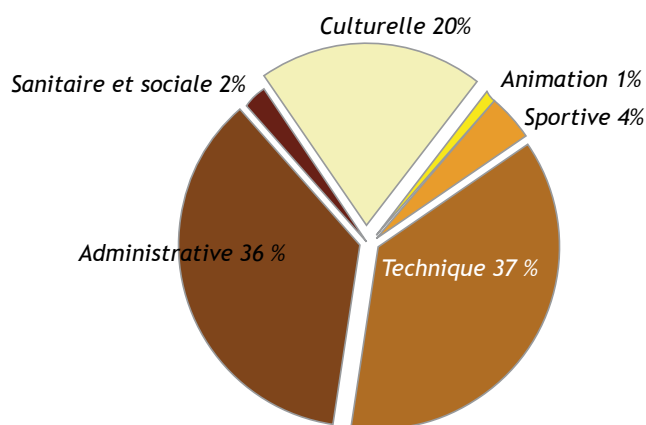
A - Evolution des effectifs par statut entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009



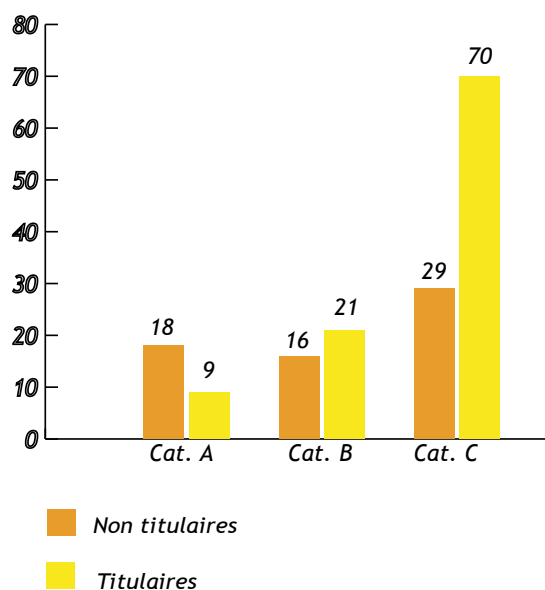
■ 31/12/2008
■ 31/12/2009

L'accroissement des effectifs a été de 71.5 % entre 2008 et 2009.

B - Répartition des effectifs par filière au 31 décembre 2009

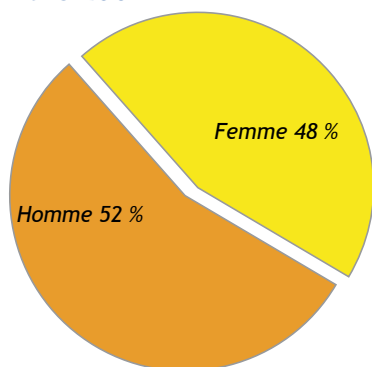


D - Répartition des effectifs par cadre d'emploi au 31 décembre 2009



Les emplois de la catégorie C représentent 60.7 % des effectifs de Pôle Azur Provence.

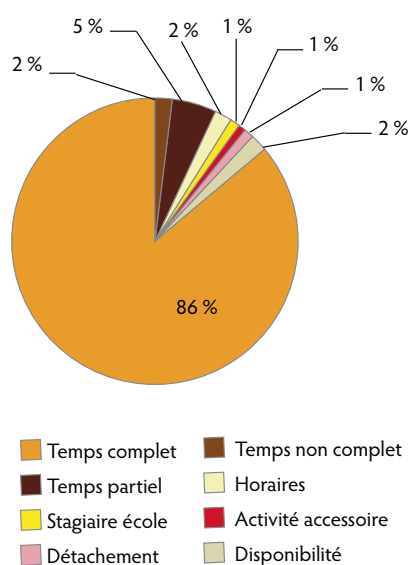
C - Répartition des effectifs par sexe au 31 décembre 2009



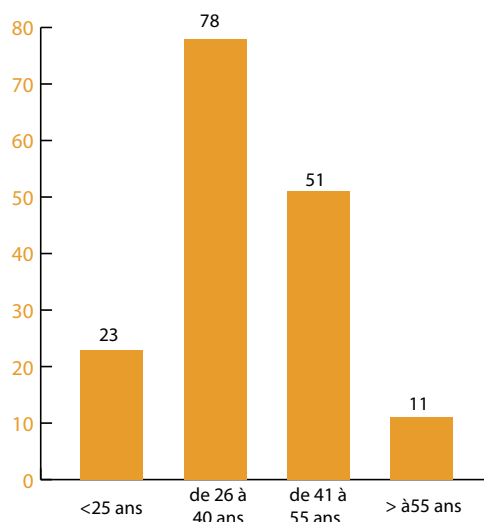
La répartition de l'effectif homme/femme est de 74 hommes et 89 femmes.

Les ressources humaines

E - Répartition des effectifs par modalité de temps de travail au 31 décembre 2009



F - Répartition des effectifs par part tranche d'âge au 31 décembre 2009



La moyenne d'âge des agents du Pôle Azur Provence est de 37.5 ans.

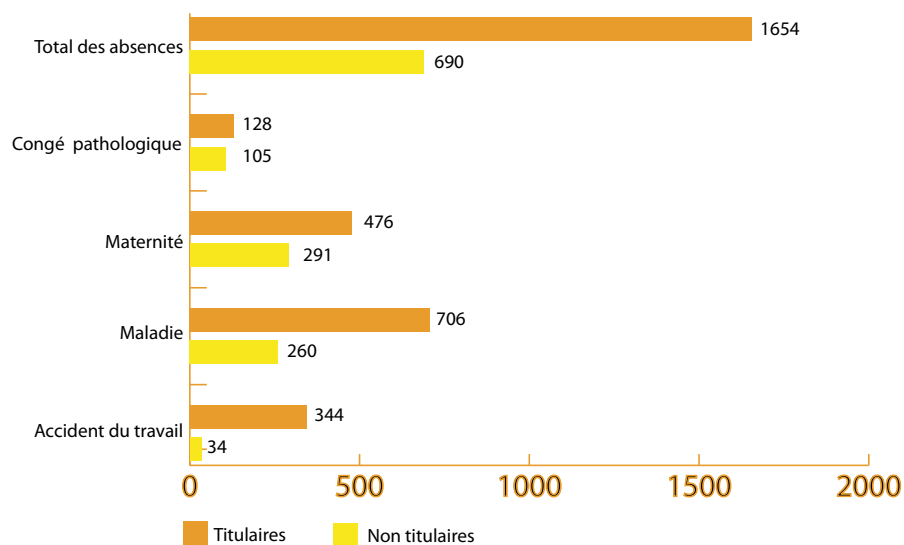
E - Absentéisme au 31 décembre 2009

Le nombre de jours d'arrêt de travail pour l'année 2009 est de 2 344 jours dont :

- 378 jours d'accident du travail
- 966 jours d'arrêt maladie
- 767 jours de maternité
- 233 jours de congés pathologiques

L'évolution de l'absentéisme par agent est de : 12.9 j en 2008 et de 14.4 j en 2009.

On peut noter une augmentation du nombre de jours d'absentéisme par agent. Cette augmentation est due à un nombre de jours de congé maternité plus important en 2009.



Les finances

L'exécution du budget 2009 a permis de dégager un résultat de fonctionnement de 6,5 M€ et un autofinancement de 3,1 M€ des dépenses de la section d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont baissé entre 2008 et 2009 du fait de la diminution du montant reversé aux communes lié à la prise en compte des derniers transferts de charges. Les recettes de fonctionnement progressent notamment grâce au dynamisme de l'assiette fiscale de la collectivité.

En ce concerne l'investissement, l'ensemble des dépenses d'équipement s'élèvent à 7,3 M€. Ces dépenses d'équipement concernent en premier lieu l'aménagement de la pépinière d'entreprises Innovagrass (4,3 M€), le financement de la construction de logements sociaux (1,5 M€), le versement

du PASS Foncier (40 k€), l'aménagement de points d'apports volontaires pour la collecte des ordures ménagères (50 k€), l'aménagement du Centre Technique de la Marigarde à Grasse destiné aux personnels de collecte (164 k€), l'achat d'une benne à ordures ménagères (146 k€).

Ces dépenses ont été financées d'une part par un virement de la section de fonctionnement (3,1 M€), mais également par le versement de subventions d'investissement par nos cofinanceurs à hauteur de (1,3 M€) et enfin par la souscription d'un emprunt de 1 M€. L'emprunt 2009 représente moins de 10% des recettes d'investissement alors que dans le même temps l'autofinancement représente 27% des recettes.



Les finances

COMPTE ADMINISTRATIF

Fonctionnement

Dépenses	Montants en €
Attribution de compensation et dotation solidarité	22 665 985,00
Charges à caractère général	6 409 291,81
Charges de personnel	4 721 234,30
Autre charges de gestion courante	9 475 486,60
Charges financières	287 975,70
Charges exceptionnelles	456 731,75
Opérations d'ordre	525 382,88

TOTAL	44 542 088,04
--------------	----------------------

Recettes	Montants en €
Produit du domaine et services	723 569,58
Impôts et taxes	36 458 111,21
Dotations et participations	11 114 747,24
Autres produits de gestion courante	100 800,80
Produits financiers	10 069,07
Produits exceptionnels	47 340,69
Excédent antérieur reporté	2 230 462,42
Remboursement rémunération personnel	362 229,09
Opération d'ordre	1 752,68

TOTAL	51 049 162,75
--------------	----------------------

Résultat de fonctionnement : + 6 507 074,71 €

Investissement

Dépenses	Montants en €
Immobilisations incorporelles (études...)	252 015,13
Subventions d'équipement versées	1 725 131,00
Immobilisations corporelles (acquisitions...)	330 603,85
Immobilisation en cours (travaux, voirie...)	5 018 321,10
Emprunts et dettes (prêt déchetterie Pégomas)	138 203,83
Déficit d'investissement 2007	3 456 043,26
Opérations ordres et patrimoniales	3 793 773,26

TOTAL	14 714 091,43
--------------	----------------------

Recettes	Montants en €
Subventions d'investissement	1 319 859,77
Immobilisations financières	10 330,87
Remboursement Subvention Logements Sociaux (La Roquette)	969 555,00
Récup. avance trésorerie PLIE	200 000,00
Emprunts réalisés	1 000 000,00
Affectation résultat de Fonctionnement 2007	3 756 620,23
Opérations ordres et patrimoniales	4 317 403,46

TOTAL	11 573 769,33
--------------	----------------------

Déficit d'investissement - 3 140 322,10 €

Résultat de clôture : + 3 366 752,61 €

Les finances

Dépenses d'investissement (en €)

Avance PLIE	200 000,00
Déficit 2008 reporté	3 456 043,26
Aménagement pépinière InnovaGrasse	4 308 542,11
Achat benne à ordures ménagères	146 988,40
Remboursement capital de la dette	138 203,83
Centre technique Marigarde	164 702,52
Centre technique Mouans-Sartoux	3 652,58
Chemins piétons	2 631,20
Création site internet	11 661,00
Aménagement domaine du Gabre (Auri-beau-sur-Siagne)	11 265,16
Etude habitat (Auri-beau-sur-Siagne)	6 817,20
Etude Pont Rail	35 880,00
Etude schéma organisation urbaine Pégomas	45 298,50
Financement logements sociaux	1 572 762,00
Logiciels	24 446,14
Matériel divers	4 374,23
Matériel informatique	67 993,99
Mobilier de bureau	12 132,23
Versement du Pass foncier	40 000,00
Réalisation de points d'apports volontaires	50 612,15
Pôle intermodal de Grasse	21 379,00
Pôle régional du cirque	8 993,92
Publicité marchés publics	9 994,11
Réhabilitation équipements nautiques	144 723,70
Travaux salle escrime	7 325,26
Salle grande capacité	16 708,12
Subvention PRU Convention EPARECA	157 369,00
Travaux MIP	16 810,48
Travaux voirie	13 473,23
Opérations d'ordre	3 793 773,26
Etude requalification parcs activités	34 408,92
Achat d'un véhicule utilitaire	13 484,75
Travaux siège agglomération	216 641,18
Total des dépenses d'investissement	14 714 091,43

Recettes d'investissement (en €)

Affectation du résultat	3 758 620,23
Amortissements	525 382,88
Avance PLIE	200 000,00
Emprunt réalisé	1 000 000,00
FCTVA	969 555,00
Fonds d'aménagement urbain	304 317,00
Opérations d'ordre	3 788 480,42
Récupération avance marchés publics	3 540,16
Remboursement prêt déchetterie Msx	10 330,87
Subv. FNADT Pôle de compétitivité	17 456,86
Subvention ETAT Pépinières d'entreprises	380 000,00
Subvention ADEME équipements nautiques	26 550,00
Subvention CG 06 cheminements piétons	25 253,00
Subvention CG 06 Foncier du Pôle intermodal	98 143,00
Subvention CG 06 Zac Saint-Marc	108 317,00
Subvention CG 06 Pont Rail	21 040,00
Subvention CG 06 réhabilitation équipements nautiques	88 953,00
Subvention DRAC Pépinière d'entreprises	72 474,61
Subvention EPF	8 970,00
Subvention ETAT «création SIG»	1916,50
Subvention PLEE	6510,00
Subvention Région Pôle Intermodal de Grasse	147 299,55
Subvention Région Réhabilitation équipements nautiques	7 262,50
Subvention Région SIG	5 396,75
Total des recettes d'investissement	11 573 769,33

La commande publique



La Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence s'est positionnée comme un acteur économique important de son territoire mais aussi du département des Alpes Maritimes. Les marchés publics attribués par le Pôle Azur Provence répondent à des besoins nécessaires, dans le cadre de ses budgets de fonctionnement et d'investissement, en matière de travaux, d'études, de services ou de fournitures.

En 2009, le Pôle Azur Provence a attribué 87 marchés publics pour un montant total de 13 816 669,00 € hors taxes et reconduit 22 marchés pour un montant de 708 706,00 € hors taxes contribuant ainsi au soutien d'une politique de développement économique et sociale à destination des PME et des artisans.

Une optimisation de la mise en concurrence

L'organisation et la stratégie des achats publics du Pôle Azur Provence ont pour ambition de mettre en œuvre des procédures de mises en concurrence simples, efficaces et efficaces afin de réaliser le meilleur achat dans le respect du Code des Marchés Publics. Dès qu'elle le peut, des négociations sont organisées avec les opérateurs économiques afin d'obtenir les meilleures offres en termes de qualité de prestation et de proposition commerciale.

Une politique d'achat durable

La Commande Publique vise ainsi une utilisation optimale des deniers publics par le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Le Pôle Azur Provence répond également aux politiques en faveur des achats publics durables en intégrant dans ses cahiers des

charges et règlement de consultation des prescriptions obligatoires ou des critères de choix incitatifs. Ces prescriptions ont pour objectif de sensibiliser les opérateurs économiques sur la nécessité de développer des modes de conception et de production innovantes pour une consommation durable. Les marchés d'insertion professionnelle et sociale représentent 10,34 % des marchés publics attribués par la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence. Les marchés comportant des clauses environnementales représentent quant à eux 34% des marchés publics.

Quelques chiffres :

- ▶ La Commission d'appel d'offres s'est réunie 7 fois en 2009.
- ▶ Elle a attribué 10 marchés passés sur appels d'offres ouverts et 13 marchés négociés.
- ▶ La commission d'appel d'offres a également émis 9 avis favorables à la passation d'avenants sur des marchés en cours d'exécution.
- ▶ En 2009, attribution de 87 marchés publics et reconduction de 26 marchés pluriannuels répartis comme suit :
 - Aménagement, construction, patrimoine et déplacements : 50%.
 - Habitat, politique de la ville, sports et culture : 24 %.
 - Administration générale : 14%.
 - Environnement, déchets : 9 %.
 - Système d'information : 2%.
 - Développement économique et tourisme : 1%.

Aménagement des secteurs à enjeux et politique foncière



La politique d'aménagement des secteurs à enjeux et la politique foncière du Pôle Azur Provence en 2009 s'est concrétisée notamment par la redéfinition des critères et des champs d'application des zones d'activités économiques des intérêts communautaires, l'achèvement du permis d'aménager du parc d'activités industrielles ArômaGrasse, la relance de la réflexion concernant l'aménagement du secteur St Marc et la réalisation d'acquisitions foncières, la finalisation du Schéma d'Organisation Urbaine de Pégomas et du Schéma de Mise en Valeur des Espaces Agricoles, et la poursuite du partenariat avec l'Établissement Public Foncier Régional.

Les secteurs à enjeux

Redéfinition des Zones d'Activités Economiques d'intérêt communautaire

La communauté d'agglomération a redéfini en 2009 les critères et les champs d'application des zones d'activités d'intérêt communautaire. Ainsi, 8 des 10 parcs d'activités que compte le territoire du Pôle Azur Provence sont désormais déclarés d'intérêt communautaire :

- ▶ A Grasse : les parcs de Sainte Marguerite, de St Marc, des Bois de Grasse et du Carré-Marigarde.
- ▶ A Mouans-Sartoux : les parcs de l'Argile et du Tiragon.
- ▶ A Pégomas : le parc de la Fénerie.
- ▶ A la Roquette-sur-Siagne : le parc de la Plaine.

Cette redéfinition de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques a pour objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire et l'identité communautaire des Zones d'Activités Economiques, d'optimiser la connaissance des caractéristiques et besoins des entreprises afin de mieux y

répondre et enfin de mettre en œuvre des outils et services auprès des entreprises via un interlocuteur unique.

L'ensemble des travaux d'investissement liés à l'aménagement des Zones d'Activités Economiques seront réalisés par la communauté d'agglomération sur la base d'un programme défini annuellement. La promotion, la gestion et la commercialisation seront également réalisées par le Pôle Azur Provence en lien avec les communes concernées. L'entretien sera réalisé par les communes via des conventions de gestion. L'aménagement des zones d'activité s'est notamment traduit en 2009 par la finalisation de l'étude lancée en 2007 sur la requalification des parcs d'activités de la Plaine et de la Fénerie. La maîtrise foncière par le Pôle Azur Provence du site du Lac des Mimosas à Pégomas et la réflexion en cours concernant l'élaboration du PLU de la Roquette-sur-Siagne a conduit à dissocier le phasage d'aménagement des 2 parcs d'activités.

Aménagement des secteurs à enjeux et politique foncière

Saint Marc

En 2009, la communauté d'agglomération a relancé la réflexion concernant l'aménagement du secteur St Marc. Celle-ci s'appuie sur une large concertation menée avec les habitants depuis 2006 à travers l'étude «Quel avenir pour St Marc» qui a permis de dégager des grandes orientations d'aménagement. La relance du projet doit permettre de réactualiser l'analyse des besoins en matière d'habitat, de développement économique, d'équipements et de préservation des espaces agricoles et naturels au regard des potentialités et des contraintes du site de St Marc (réflexion autour d'une future halte ferroviaire, travaux du pont-rail, sortie pénétrante à la Paoute, contexte réglementaire du PLU, emprise foncière disponible, acquisitions...) et des enjeux environnementaux.

La Vallée de la Siagne

Les enjeux d'aménagement du secteur de la Vallée de la Siagne dépassent le périmètre du Pôle Azur Provence. C'est la raison pour laquelle, la réflexion sur ce secteur est conduite en parallèle de celle du Schéma de Cohérence Territoriale Ouest des Alpes-Maritimes. Les objectifs poursuivis sont de permettre le maintien des espaces agricoles en assurant les conditions durables de développement économique et d'équilibre social.

Le partenariat avec L'EPF PACA

Les différentes études (schéma d'organisation urbaine, études de capacités, études foncières...) lancées sur les communes d'Auribeau-sur-Siagne, de Grasse et de Mouans-Sartoux dans le cadre du partenariat entre le Pôle Azur Provence et l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA), ont permis de prioriser des actions en vue de réaliser des

programmes de logements à moyen et long terme dans le cadre des objectifs définis dans le Programme Local de l'Habitat.

Ainsi, l'EPF a acquis dans les secteurs à enjeu pré-définis, pour le compte des communes et de la Communauté d'agglomération, 823 m² de foncier bâti et 1701 m² de foncier non bâti (communes de Grasse, Pégomas et Mouans-Sartoux). Cette politique d'acquisition foncière doit permettre à la fois à la collectivité d'anticiper et d'assurer les conditions d'un développement durable et équilibré mais également de contribuer à réguler les prix du marché foncier pour lequel le territoire subi une forte pression.

La communauté d'agglomération a conduit en 2009 en partenariat avec la commune de Pégomas et l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) PACA, l'élaboration d'un schéma d'organisation urbaine sur la commune de Pégomas dans le cadre de la convention d'intervention foncière signée avec L'EPFR PACA le 7 juillet 2006. la SAFER.

Ce document permet d'apporter un éclairage prospectif sur les opportunités foncières à moyen et long terme afin d'anticiper le développement urbain et de proposer un schéma d'organisation au regard des objectifs de la commune et en fonction des objectifs inscrits dans le Programme Local de l'Habitat.

Enfin, concernant la protection et la mise en valeur des espaces agricoles, la veille foncière réalisée en partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) a permis d'accroître l'exploitation agricole acquise en 2008 sur la commune d'Auribeau-sur-Siagne, avec l'acquisition par le Pôle Azur Provence d'un terrain limitrophe de 2 200

Aménagement des secteurs à enjeux et politique foncière

m². Afin de poursuivre ce partenariat, la communauté d'agglomération a renouvelé la convention d'intervention foncière avec la SAFER.

Le SCOT

Le Pôle Azur Provence a contribué à la réflexion menée dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes. Ce document réglementaire de planification stratégique a pour objet de favoriser le développement équilibré et durable du territoire sur lequel il s'applique. Il propose des principes d'aménagement ayant

comme objectif l'équilibre entre les différents axes d'un territoire. Il constitue un cadre de référence en termes de déplacements, d'habitat, d'environnement... fondé sur des choix et des priorités partagés entre les élus des communes membres du syndicat.

2009 a été marqué par le lancement de la démarche d'élaboration avec notamment l'installation des ateliers thématiques, la mise en œuvre de la conférence inter-SCOT et la reconnaissance par l'Etat du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes comme SCOT exemplaire Grenelle.



Les déplacements et la voirie



Le Pôle Azur Provence a poursuivi cette année encore ses actions en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière. 2009 a été riche en avancées, notamment pour ce qui a trait à la valorisation de la ligne TER Cannes-Grasse, tant au niveau des études menées, que des mises en chantier. Le lancement des travaux du pôle intermodal de Grasse en est une parfaite illustration.

Valorisation de la ligne TER Grasse-Nice

Le pôle intermodal de Grasse : projet de gare routière et parking

Après la finalisation des études de conception et l'obtention du permis de construire en 2008, l'année 2009 a été mise à profit pour retenir les entreprises en charge du chantier. Les négociations avec les entreprises ont permis d'aboutir à une offre économique avantageuse, pour un montant total des travaux de 8.5 M€ HT.

L'année 2009 a également été l'occasion de rechercher des financements complémentaires pour cette opération :

- suite à l'appel à projets initié par le Grenelle de l'environnement, un dossier conjoint a été déposé avec succès par Sillages et le Pôle Azur Provence pour les projets du TCSP (Transport en commun en site propre) et du pôle intermodal de Grasse. La subvention relative au pôle intermodal s'élève à 900 000€.

- un dossier a été déposé en fin d'année 2009 pour obtenir des financements européens. Il est en cours d'instruction.

Enfin, l'année 2009 s'est achevée par un

démarrage effectif des travaux en date du 1er décembre. La durée prévisionnelle du chantier est de 22 mois.



Augmentation du gabarit du pont-rail du quartier Saint-Marc à Grasse

La direction de l'ingénierie SNCF, mandatée par le Pôle Azur Provence, a réalisé au cours de l'année 2009 une étude complète sur la problématique du pont rail du quartier St Marc à Grasse. Celle-ci conclut sur la nécessité de construire un nouvel ouvrage de type pont-rail à proximité immédiate du PK 13.421. Des études complémentaires permettront d'affiner le projet en 2010.

Les déplacements et la voirie

Sécurisation du Passage à niveau n°6 à Mouans-Sartoux

Par délibération en date du 20 mars 2009, une convention a été établie entre le Pôle Azur Provence et le Conseil Général des Alpes-Maritimes pour la création d'un aménagement de sécurité à proximité du passage à niveau n°6 (PN6) à Mouans-Sartoux. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage du CG06 ont démarré en août 2009 et se finaliseront début 2010. La participation du Pôle Azur Provence s'élève à 90 000 € TTC. Cet aménagement reste compatible avec un projet de suppression du PN6.

Afin de récompenser l'action du Pôle Azur Provence pour le développement des pédibus une palme «Marchons vers l'école 2008» lui a été remise par la Région le 26/11/2008.

Réouverture du bâtiment de la gare ferroviaire de Mouans-Sartoux

Par délibération en date du 18 décembre 2009, le Conseil de Communauté du Pôle Azur Provence a acté une participation financière de la communauté d'agglomération au profit de la Région pour les études et travaux liés à la réouverture du bâtiment de la gare ferroviaire de Mouans-Sartoux. L'opération se déroulera sur 2010, pour une inauguration espérée en septembre. Le montant prévisionnel de l'aide versée s'élève à 115 600 € HT (20%).



Augmentation de la capacité de la ligne TER Cannes-Grasse

Par délibération en date du 25 septembre 2009, le Conseil de Communauté du Pôle Azur Provence a adopté une motion de soutien pour l'amélioration de la capacité de la ligne TER Cannes-Grasse, dans le cadre de la concertation publique menée par RFF (Réseau Ferré de France). Cette opération, inscrite dans le contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, permettra d'atteindre l'objectif d'un train toutes les 30 minutes entre Cannes et Grasse à l'horizon 2013.



Les modes de déplacements doux

Par délibération du 6 novembre 2009, le Pôle Azur Provence a décidé de déclarer cinq nouveaux cheminements piétons d'intérêt communautaire, qui feront l'objet d'études opérationnelles à compter de 2010 et de travaux dès 2011 (pour les premiers d'entre eux). Il s'agit :

- ▶ Du cheminement dit «du Béal», longeant le vallon/cours d'eau du même nom, reliant les communes de Pégomas et de la Roquette-sur-Siagne, et desservant les futurs équipements communautaires de la vallée de la Siagne (piscine et espace culturel et sportif),
- ▶ Du cheminement dit «de la voie ferrée»

Les déplacements et la voirie

à Mouans-Sartoux, dédié à l'intermodalité (connexion gare de Mouans-Sartoux),

- Du cheminement dit «de la Siagne», longeant le cours d'eau du même nom et reliant les communes de Pégomas et de La Roquette-sur-Siagne,

- Du cheminement dit «de la Frayère» entre Auribeau-sur-Siagne et Grasse,

- Du cheminement dit «de la gare de Grasse», dédié à l'intermodalité (passerelle reliant le chemin des Capucins, le pôle intermodal, les quais de la gare, la gare du TCSP).

Le Plan de déplacement de l'administration (PDA)

Dans la continuité de l'engagement du Pôle Azur Provence à prendre en charge les frais d'utilisation des transports publics pour les trajets domicile-travail de ses agents, la communauté d'agglomération a souhaité lancer cette année l'élaboration d'un plan de déplacement de son administration. Un questionnaire a été remis à l'ensemble du personnel (quel que soit le site de rattachement), afin d'identifier les habitudes de déplacement de chacun et leurs éventuels besoins. Cette action doit se poursuivre en 2010.

Etude globale des transports et déplacements dans les Alpes-Maritimes

Fin 2007, le Pôle Azur Provence a décidé de participer au financement de l'enquête ménages déplacements et du perfectionnement du modèle multimodal. Cette étude globale sur les transports et les déplacements impliquant de nombreux partenaires (Etat, collectivités, autorités organisatrices de transport, Adaam, Symitiam et CCI) s'est poursuivie durant toute l'année 2009 et a été complétée par une enquête complémentaire sur les déplacements des touristes du secteur marchand.

Les premiers résultats, extrêmement attendus, devraient être communiqués en début d'année 2010.



Les déplacements et la voirie

LGV PACA

Le 29 juin 2009, Jean-Louis Borloo, ministre d'État et Dominique Bussereau, secrétaire d'État, annoncent le choix du scénario des «Métropoles du Sud» : la LGV PACA passera par les villes de Marseille, Toulon et Nice. Ce projet devrait permettre à terme la liaison entre Paris et Nice en moins de 4h, de même qu'un trajet Marseille-Nice de l'ordre de 1h.

Les études préalables à l'enquête publique ont été lancées dès juillet 2009 par RFF, et s'étaleront sur 4 ans.

Ni le Pôle Azur Provence, ni les communes ne sont aujourd'hui intégrées aux organes décisionnels de ce grand projet qui va pourtant affecter le territoire communautaire. Des démarches, en lien avec le Scot'Ouest, ont été entamées en 2009 et devraient se poursuivre en 2010, dans le but d'intégrer le dispositif de gouvernance du projet.

En cohérence avec cette préoccupation, le Pôle Azur Provence a par ailleurs renouvelé son adhésion à l'association TGV Provence-Côte d'Azur en 2009.

La voirie d'intérêt communautaire

En matière de voirie, le lancement de maîtrises d'œuvre a porté sur l'aménagement de la voie C de la zone d'activités de l'Argile à Mouans-Sartoux et des travaux de réfection (phase 1) du boulevard Rouquier à Grasse. Les études et travaux concernés se dérouleront au cours du premier semestre 2010.

Par ailleurs, le Conseil de communauté a décidé de modifier les critères et les champs d'application des voiries d'intérêt communautaires par délibération en date du 18 décembre. Ainsi, l'intervention du Pôle Azur Provence sur les voiries des

zones d'activités se limitera désormais dans les zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire.

Les comptages routiers

Depuis 2006, le Pôle Azur Provence réalise chaque année une campagne de comptages routiers sur le territoire du Pôle Azur Provence. Cette démarche permet de récolter des informations ciblées en termes de déplacement (nombre de véhicules légers et poids-lourds) et d'observer les tendances en termes d'évolution.

L'environnement, l'énergie



Le service environnement et cadre de vie s'étoffe d'un nouveau domaine de compétences, l'éducation à l'environnement et au développement durable, permettant ainsi de structurer et développer les animations en milieu scolaire en partenariat notamment avec l'éducation nationale.

Le Plan Local Energie Environnement qui s'est achevé fin 2009, est prolongé d'une année pour assurer la transition vers le Plan climat territorial rendu obligatoire par les lois Grenelle de l'environnement.

Charte Environnement

Le comité de suivi organisé en juin 2009 a permis de faire le point sur la 3ème année de la Charte Environnement. Il reste aujourd'hui 8 actions à lancer, liées aux thématiques des risques, de la qualité de l'air et du management environnemental, 6 actions ont été fusionnées, 5 actions ont été ajoutées.

Différentes thématiques ont été mises à l'honneur en 2009, telles la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts communaux, le développement des actions autour de l'énergie notamment en relation avec les communes, l'éducation à l'environnement ou encore la valorisation des terrasses de culture du territoire.

Qualité de l'air, alertes ozone

Le partenariat avec l'association régionale de surveillance de la qualité de l'air (ATMO-PACA) continue avec la mise en oeuvre d'un système innovant sur l'alerte ozone. Plus de 100 établissements dits sensibles sont avertis très rapidement dès que les seuils d'information à l'ozone et aux

particules fines sont dépassés. ATMOPACA propose également l'information à J+2 ce qui permet à chacun d'organiser ses activités en fonction des niveaux de pollution prévus.

Lutte contre les inondations (SISA)

Le Pôle Azur Provence participe au sein du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents à la lutte contre les inondations. Le SISA, garant de la sécurité des personnes et des biens face aux inondations, intervient dans l'entretien de la Siagne et de ses affluents de manière préventive pour réduire le risque inondation. Concernant les grands travaux, depuis septembre 2009 les travaux de recalibrage du Canal du Béal et du lit majeur de la Siagne ont débuté et duré 15 mois. Le débroussaillage par le retrait d'embâcles ou l'abattage d'arbres a été également réalisé. Un système d'appel téléphonique à l'attention des riverains a complété le dispositif.

Convention CRPF, forêts privées

La convention de partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière signée le 3 septembre 2008 permet d'accueillir un

L'environnement, l'énergie

ingénieur forestier à mi-temps. Après avoir réalisé un bilan de la forêt privée, il travaille à la réalisation d'un plan d'actions centré sur plusieurs axes :

- ▶ des actions de débroussaillage et d'entretien du milieu par l'installation d'agriculteurs devraient être lancées en 2010 après validation du programme d'OPAPE par le Conseil général fin mars.
- ▶ une formation à la sylviculture truffière a été organisée en 2009.
- ▶ un questionnaire d'information a également été adressé aux propriétaires forestiers de l'agglomération afin de mieux connaître les difficultés auxquelles ils font face et pouvoir organiser les thématiques des réunions à venir.

Manifestations sur l'environnement

Deux éditions de «l'agglomération en rando» ont eu lieu en avril et octobre 2009 avec une centaine de participants pour chacune d'elle. Encadrées par la Fédération Française de Randonnée, ces balades culturelles ont permis de faire découvrir les bords de Siagne



grâce au SIIUV Haute Siagne, le canal de la Siagne grâce au SICASIL et l'association de sauvegarde du canal ou encore les traverses de Grasse avec un guide conférencier de la ville. La dernière édition a été l'occasion de diffuser le guide des randonnées sur le

territoire du Pôle Azur Provence.

Gestion différenciée des espaces verts

L'action 76 de la charte de l'environnement «Vers une gestion différenciée des espaces verts» a été engagée par le Pôle Azur Provence avec les services espaces verts des cinq communes. Elle a permis de présenter le concept de gestion différenciée et les différents types de gestion. Chaque commune a sélectionné un ou plusieurs sites pilotes et une première version de cahier des charges pour la gestion différenciée a été élaborée. Cette action sera mise en oeuvre en 2010.

Etude sur les terrasses de culture

Les terrasses de culture, appelées aussi restanques, sont des aménagements des versants méditerranéens permettant d'augmenter la surface agricole et de réduire l'érosion. Ce type de construction, typique du paysage et du patrimoine de notre région, est aujourd'hui dégradé car laissé à l'abandon du fait de la déprise agricole. Afin de pouvoir inventorier et préserver les restanques, des études cartographiques ont été réalisées : sur Auribeau/Siagne et Pégomas dans le cadre du programme européen ALPTER en 2006/2007 ainsi que sur Mouans-Sartoux, Grasse et La Roquette/Siagne par un bureau d'études en 2008/2009.

Afin de prolonger cette action il a été proposé de :

- ▶ réaliser un Guide des bonnes pratiques pour la préservation des paysages de restanques (en cours...) à l'attention des services de l'urbanisme et des propriétaires intéressés ;
- ▶ intégrer des préconisations dans les

L'environnement, l'énergie

documents d'urbanisme ;

- ▶ intégrer ces études cartographiques à d'autres projets proches tels que des circuits touristiques et de randonnées ;
- ▶ favoriser le développement de chantiers d'application tels que des chantiers de réhabilitation de terrasses et des chantiers école.

Observatoire de l'énergie

Après la réalisation de 10 diagnostics types, en 2008, sur les bâtiments communaux de la ville de Grasse, cette dernière a souhaité que la communauté d'agglomération continue de travailler avec les services de la ville sur la rénovation énergétique des bâtiments. Ainsi, à partir du 1^{er} mars 2010 un économiste de flux sera recruté dans ce sens. Il assurera le suivi des consommations fluides des bâtiments de la ville et apportera son expertise dans les projets de rénovations.

Par ailleurs, afin d'assister l'économiste de flux dans son travail ainsi que les services de l'agglomération et ceux de la ville de Mouans-Sartoux, la communauté d'agglomération vient d'acquiescer un logiciel de suivi des consommations d'énergie.

Suivi de la qualité environnementale des bâtiments

Les travaux de réhabilitation du bâtiment 24 situé dans la ZAC Roure sont partiellement terminés. Une attention particulière a été portée sur l'isolation de la toiture (en chanvre), l'amélioration du confort d'été grâce à une ventilation contrôlée, la gestion technique du bâtiment et sur la production d'électricité solaire grâce à une verrière photovoltaïque de 36 m².

Les travaux de réhabilitation du centre technique de la Marigarde à Grasse ont permis d'améliorer le confort et la sécurité

des agents de collecte tout en réduisant les consommations énergétiques du bâtiment. Pour cela, une automatisation et une programmation de l'éclairage et du chauffage des locaux ont été installées.

Enfin, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un logiciel permettant de simuler la quantité de gaz à effet de serre produit dans le cadre d'un projet d'aménagement. Il permettra de corriger chaque projet de construction neuve ou de rénovation afin qu'il respecte les exigences du Grenelle de l'environnement.

Développement des énergies renouvelables : le bois énergie

Dans le but de mieux connaître la ressource forestière du territoire, une étude de la ressource a été réalisée en partenariat avec le CRPF. Afin d'obtenir des subventions publiques pour la structuration de la filière bois énergie, la Communauté d'Agglomération est entrée dans le dispositif régional ASTER bois. Le Pôle Azur Provence a signé le 15/12/2009 une convention avec l'Institut de formation forestière communale (IFFC) pour la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial pour la structuration de la filière bois-énergie sur les deux territoires de la CAPAP et de la CASA. Le lancement de l'étude débutera en février 2010.



L'environnement, l'énergie

Formations et sensibilisation des agents et élus

Afin de sensibiliser les élus sur l'intérêt de développer une filière bois énergie une visite de plateforme bois a été organisée au SIVOM des Maures en juin. Elle a été organisée en partenariat avec la CASA, la COFOR 06 et l'OFME. Elle a regroupé une trentaine d'élus et techniciens du Var et des Alpes-Maritimes.

Sensibilisation du grand public aux problématiques environnementales

Le renouvellement du partenariat avec l'Espace Info Energie de Grasse a permis notamment de prolonger les permanences sur le territoire et de continuer à distribuer la lettre «Energie» aux élus et techniciens du territoire.

Ce partenariat a permis également d'initier de nouvelles actions telles la lutte contre la précarité énergétique dans le centre ancien de Grasse et la promotion de l'habitat écologique.

Enfin, la communauté d'agglomération a publié la deuxième édition de son «**Guide éco-construire**» à destination des particuliers.

Développer une commande publique éco-responsable

Afin de réduire l'impact sur l'environnement de la commande publique, il est étudié dans chaque renouvellement de marché, la possibilité d'intégrer des éco-critères. Ces derniers permettent par exemple de réduire la quantité de matière première dans le processus de fabrication d'un produit ou favorise l'usage de produit non toxique pour la santé humaine et pour l'environnement.

Cette année, des clauses environnementales ont été intégrées dans les marchés suivants: réhabilitation de bâtiment, prestation de nettoyage, informatique, véhicule, éclairage.

Appels à projet développement durable

Depuis septembre 2009, le Service environnement assure la coordination et le suivi de l'appel à projets développement durable, précédemment porté par le Conseil de Développement. Huit nouveaux projets lauréats ont été retenus. Ces projets, à travers leur dimension intercommunale, permettront de fédérer de nombreux habitants du Pôle Azur Provence autour d'actions environnementales et de problématiques liées au développement durable sur notre territoire.

Risques Majeurs

Un partenariat avec le CYPRES a permis de créer un DICRIM intercommunal qui récapitule les risques majeurs présents sur les communes du Pôle Azur Provence. Il sera diffusé en 2010.



La collecte des déchets



En 2009, le service collecte et traitement des déchets du pôle Azur Provence a collecté 37 554 tonnes de déchets toutes matières confondues. Ce service assure le ramassage des déchets ménagers des cinq communes membres et accompagne l'action du SIVADES, syndicat en charge des déchetteries et du traitement. La collecte des déchets est différente suivant le type de déchet :

La collecte des ordures ménagères

La collecte s'effectue soit en porte à porte soit en des points de regroupement avec des conteneurs roulants dotés de couvercles verts foncés pour les ménages et bordeaux pour les professionnels.

Les déchets une fois collectés sont transportés vers le Centre d'Enfouissement Technique de la Glacière à Villeneuve Loubet (fermé en juillet 2009) pour les communes de Grasse, Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne et vers l'usine d'incinération du SIDOM à Antibes pour Mouans-Sartoux.

La collecte pour Auribeau, Grasse et Pégomas est réalisée par la société Véolia propreté. En revanche pour Mouans-Sartoux, elle est réalisée en régie directe.

La collecte des déchets d'emballages ménagers

Elle s'effectue également en porte à porte ou par des points de regroupements avec des sacs transparents jaunes ou des conteneurs roulants avec un couvercle jaune.

Les emballages sont ensuite dirigés vers le Centre de tri du SIVADES à Cannes La Bocca.

La collecte s'effectue par les mêmes équipes que pour les déchets ménagers.

La collecte des emballages en verre et en papier

Elle s'effectue en apport volontaire ou en point de regroupement pour les copropriétés.

La collecte a lieu une fois par semaine pour les points d'apports volontaires et une fois tous les quinze jours pour les copropriétés.

Le verre est ensuite dirigé vers le quai de transfert de Nice Lingostière (VEOLIA).

Le papier est transféré au centre de tri du SIVADES à Cannes.

La collecte est réalisée par la société Véolia par camion-grue pour les points d'apports volontaires et par camion benne traditionnelle pour les points de regroupement.



La collecte des déchets

La collecte des encombrants, végétaux, gravats et autres déchets spéciaux

Elle s'effectue dans les déchetteries du SIVADES. L'accès y est gratuit pour tous les résidents du territoire du SIVADES. On compte huit sites situés sur Auribeau-Sur-Siagne, Cannes, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, St Cézaire et St Vallier de Thiey.

Cependant, une équipe de 11 agents du Pôle Azur Provence assurent également la collecte des encombrants sur la voie publique, ou à domicile pour les personnes ne pouvant les transporter en déchetterie, ou à l'aide de caissons mis à disposition des copropriétés et hameaux de Grasse.

La collecte des vêtements

Elle s'effectue en apports volontaires avec des bornes. La collecte s'effectue une fois par semaine et est assurée par l'association Montagn'habit qui se situe à Saint Auban.

Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Pôle Azur Provence a installé deux points «Container» spécifiques pour les professionnels de la santé et les résidents du territoire en auto traitement : ils sont situés à l'entrée du pavillon psychiatrique du Centre Hospitalier de Grasse et à Mouans-Sartoux au 250, route de Tiragon.

Travaux d'amélioration de la collecte des déchets

Pôle Azur Provence a réalisé 457 245€ de travaux de fonctionnement et investissement portant sur :

- 220 000 € pour la réhabilitation du Centre Technique Intercommunal de la Marigarde,
- 13 728 € pour la création d'un point propreté à La Roquette-sur-Siagne,

- 26 576 € pour la création d'un point propreté à la Place Saint Anne à Grasse,
- 166 032€ pour l'acquisition de bornes enterrées qui seront installées en 2010.

Le service a également renouvelé une de ces bennes à ordures ménagères à hauteur de 150 00€.

Marché de collecte

Profitant du renouvellement du marché de collecte sur Grasse et de conteneurisation pour l'ensemble du territoire arrivant à échéance le 31 décembre 2009, le Pôle Azur Provence souhaitait optimiser les fréquences et circuits de collecte et réduire les coûts.

Les réflexions ont abouti aux modifications suivantes :

- réduction de fréquence de C3 à C2 sur la Vallée de la Siagne,
- suppression de la collecte de déchets verts sur la Commune de la Roquette-sur-Siagne,
- suppression de la collecte spécifique papier en porte à porte,
- augmentation de la fréquence de collecte de films plastiques des professionnels de C0.5 à C1,
- acquisition du parc de conteneur,
- maintien du porte à porte sur les communes déjà équipées.

Toutes ces options seront applicables au 1er janvier 2010.

La collecte des déchets

Les ordures ménagères

Communes	Nb. habitants	Total 2009 (en tonne)	Kg/hab./an
Grasse	51 294	19 707	384
Mouans-Sartoux	10 562	5 137	486
Siagne*	14 225	5 877	413
Total	76 081	30 721	404

* Siagne correspond à Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et la Roquette-sur-Siagne où les collectes sont regroupées

Evolution des tonnages collecte OM 2004/2008, en tonnes

Communes	2005	2006	2007	2008	2009
Grasse	20 794	20 646	20 629	20 710	20 424
Mouans-Sartoux	5 547	5 682	5 683	5 277	5 150
Siagne	5 972	6 005	5 815	6 304	5 588
Total	32 313	32 333	32 127	32 291	31 162



Les tonnages collectés baissent de -3.5% par rapport à 2008

Les emballages ménagers

Collecte des emballages

Sur le territoire du Pôle Azur Provence, les emballages sont collectés soit à l'aide de conteneurs à couvercle jaune operculé, soit en sacs transparents.

Communes	Habitants	Tonnages bruts	Refus (en tonne)	Tonnages valorisables	Kg/hab./an
Grasse	51 294	1 380	340	1 040	20.3
Mouans-Sartoux	10 562	347	93	254	24.1
Siagne	14 225	305	75	230	16.2
Total	76 081	2 032	508	1 524	20.0

en tonnes

Evolution des tonnages collecte des emballages (valorisables) 2007/2008

Communes	2008	2009
Grasse	1 072	1 040
Mouans-Sartoux	184	254
Siagne	215	230
Total	1 471	1 524

en tonnes



Les tonnages emballages valorisés ont augmenté de 3.6 % de 2008 à 2009.



La collecte des déchets

Le verre

2009	Porte à porte	Apport volontaire	Total
Total 2009	362	1 271	1 632

en tonnes

↘ Baisse de 77 tonnes par rapport à 2008



Le papier

2009	Porte à porte	Apport volontaire	Total
Total sur 2009	285	976	1 261

en tonnes

→ Stabilisation par rapport à 2008



Collecte des encombrants, apport au quai des Roumigières

Années	Encombrants	Bois	Ferraille	Total
2007	1 010	160	152	1 322
2008	754	129	129	1 012
2009	1 253	106	105	1 264

en tonnes

↗ 25 % de plus qu'en 2008

Les vêtements

Communes	2007	2008	2009
Auribeau/Siagne	9.80	6	7.50
Grasse	128.77	154	148.76
Mouans-Sartoux	30.64	34	33.07
Pégomas	19.50	19	22.70
La Roquette/Siagne	21.35	22	25.04
Total	210.06	235	237.07

en tonnes

↗ 2 tonnes de plus qu'en 2008

Les collectes spécifiques aux entreprises

→ Les cartons : Stabilisation par rapport à 2008
339.42 tonnes

→ Les films plastiques : Stabilisation par rapport à 2008
33 tonnes

Le développement économique



Sur le plan stratégique, l'année 2009 fut avant tout une année de soutien à l'activité économique du bassin. Fort d'un état des lieux réalisé en mai 2009 auprès d'un panel de 250 entreprises du territoire, le Pôle Azur Provence a cherché surtout à anticiper et à apporter des réponses concrètes aux besoins exprimés par les dirigeants et les salariés : plus de foncier pour se développer, plus d'information pour se former, créer son entreprise ou encore trouver un emploi ou un financement, plus de mise en relation pour la rencontre des fournisseurs, clients ou sous traitants, plus d'aide pour les transports, le logement et les déchets. En plus du plan d'actions global, deux projets majeurs et structurants ont ainsi émergé en 2009 : la création d'un parc d'activités industrielles dédié à la filière «Parfums - Arômes - Cosmétique», **AROMAGRASSE**, l'aménagement de la future **pépinière d'entreprises innovantes INNOVAGRASSE**.

Le concept d'Observatoire Mondial du Naturel

La fin de la réhabilitation du Bâtiment 24, ancienne usine de parfums ROURE

Les travaux de réhabilitation des anciennes usines de parfums ROURE se sont poursuivis en 2009 dans le respect de la Charte Environnement et de la classification du site. Le Pôle Azur Provence accueillera les élèves de chimie en Master 2 de l'Université de Sophia Antipolis dans des salles de cours et des laboratoires neufs, la plateforme technologique du Pôle PASS, ainsi que la pépinière d'entreprises InnoVaGrasse composée de 27 bureaux de 12 à 31 m² sur 1800 m².

La pépinière InnoVaGrasse

La future pépinière sera inaugurée en septembre 2010. Elle est dédiée pour partie à la Cosmétique, aux Parfums et Arômes.

L'année 2009 a permis de constituer les partenariats indispensables pour composer d'une part une offre de services globale

mise à la disposition des créateurs et d'autre part le futur comité d'agrément. Les Réseau d'experts, professionnels de l'entreprise, financeurs de la création ont été mobilisés. Cette année a également été celle de l'aménagement des locaux, définition de l'offre, du fonctionnement et des tarifs, développement des partenariats, et de la communication. L'objectif principal : accueillir dès le premier trimestre 2010 les créateurs de la filière Parfums et activités connexes ainsi que les projets innovants. La pépinière InnoVaGrasse proposera aux créateurs un ensemble de services comprenant un hébergement en bureaux meublés, l'accès à des services mutualisés et un accompagnement personnalisé.

AromaGrasse

Un site industriel de 8 hectares composé de 15 lots de 2 000 à 10 000 m² dédié aux entreprises qui souhaitent se développer ou s'implanter sur le territoire. Une approche urbanistique basée sur le respect de l'environnement et la qualité paysagère pour

Le développement économique

un projet d'envergure qui devrait permettre à terme de positionner 200 emplois sur Grasse. 7 candidats se sont positionnés en 2009 pour plus de 20 000 m² grâce aux actions de promotion et de communication menées à l'échelle nationale.

Animation économique

FISAC : Un bon démarrage

2009, démarrage du projet FISAC, programme d'accompagnement et d'aide au développement du commerce et des services, inscrit dans la charte environnement. S'appuyant sur une volonté politique forte, les associations de commerçants et les commerçants non adhérents, ainsi que les chambres consulaires, ont massivement investi sur ce projet initié par la collectivité. Chaque association de commerçants présente sur le territoire, a bénéficié d'une présentation du projet faite par la CCI et la CMA. La sélection d'un cabinet expert pour l'accompagnement du projet a été lancée en décembre 2009.

Les rencontres économiques

Les rencontres économiques ont connu un succès croissant en 2009 passant d'environ 90 personnes en 2008 à 140 en 2009 au cours des 5 rencontres annuelles.

Ces réunions d'informations collectives offrent l'opportunité aux chefs d'entreprise de se rencontrer, favorisant ainsi le maillage économique de notre territoire. Lors de ces rencontres, les thèmes du développement commercial et de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise ont été abordés.

Les rendez vous individuels avec les chefs

d'entreprises

Ces rendez-vous ont permis de rencontrer plus de 200 dirigeants, toutes filières d'activités confondues. Il s'agit de communiquer sur les actions menées et surtout de collecter les besoins émanant des entreprises auxquels le Pôle Azur Provence pourrait répondre. C'est ainsi que sont nées les actions suivantes en 2009 : FISAC, GPEC (voir ci-après), création du guide de la formation.

La Bourse Immobilière

d'Entreprise (BIE)

Elle a pour objectif de répondre aux attentes des entrepreneurs et des créateurs d'entreprises du territoire en matière de recherche de locaux.

Le nombre d'utilisateurs de la bourse immobilière ne cesse d'augmenter, ce qui démontre l'intérêt que lui portent les différents acteurs du territoire et son impact sur le développement économique local.

130 entreprises ont fait appel à nous en 2009, et ce ne sont pas moins de 154 offres qui leur ont été proposées.

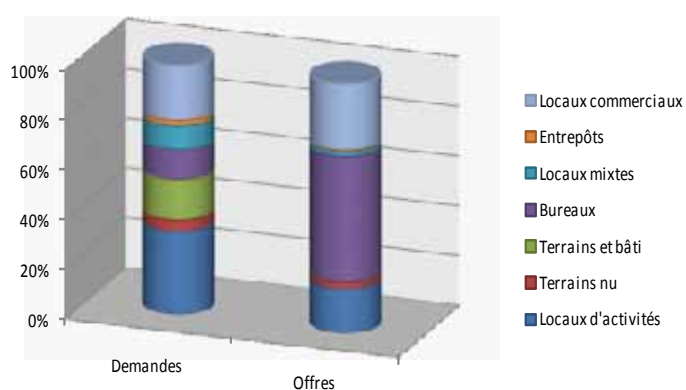
Emploi 2009 : Anticiper les besoins et les transferts de compétences des entreprises de notre territoire

La GPEC

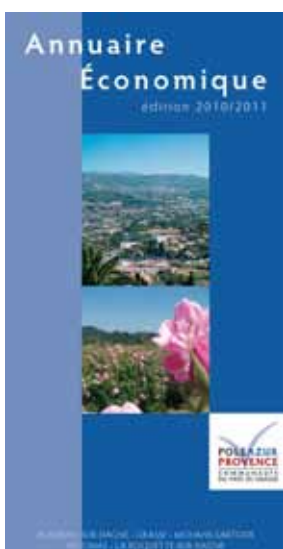
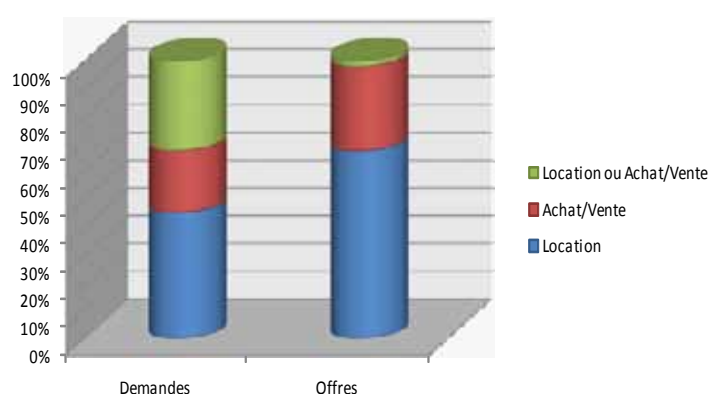
2009 signe le bilan de la 1^{ère} édition du

Le développement économique

Répartition de l'offre et de la demande par type de locaux



Répartition de l'offre et de la demande par transaction



L'annuaire économique

Une 3ème édition a vu le jour à la fin de l'année 2009. Son succès tant auprès des entreprises du territoire, qu'auprès des acteurs économiques locaux et des demandeurs d'emplois, en fait définitivement un support incontournable. Edité sous forme d'ouvrage, mais aussi de cd-rom, il est disponible au siège du Pôle Azur Provence et dans les Mairies et annexes, Offices de tourisme, Missions locales, Pôle Emploi, CCI du territoire.

Le thème des arômes, parfums et cosmétiques a été mis en avant cette année faisant ainsi écho aux différentes actions lancées pour valoriser cette filière au cours de l'année (ArômaGrasse, InnovaGrasse, MIP...).

Cette édition 2009/2010 se veut aussi plus écologique : du papier, issu de forêts gérées durablement à l'encre élaborée à partir de ressources totalement renouvelables, contribuant ainsi à la protection de notre environnement.

Le développement économique

projet territorial de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des entreprises de moins de 20 salariés du territoire.

En partenariat avec la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTE-FP) et le Conseil Régional, ce projet a eu pour objectif de sécuriser et de soutenir l'activité des PME, l'emploi et la qualification des salariés.

Les chiffres clefs de ce projet :

- 200 TPE/PME mobilisées.
- 15 TPE/PME ont été accompagnées par un expert dans leur plan de GPEC.
- Au total, 219 salariés ont été impactés par ce projet favorisant le dialogue social et le développement de compétences.
- Valorisation du rôle du dirigeant de TPE/PME et professionnalisation du dirigeant (point majeur pour le territoire).
- Mise en œuvre du plan d'actions au travers de la Formation continue. Conseil/Expertise par l'AGEFOS avec proposition de plan de financement

Le 1er Guide de la Formation Continue du territoire Pôle Azur Provence

La formation tout au long de la vie est un atout pour l'entreprise et ses salariés car elle renforce les compétences, c'est ce que la communauté d'agglomération encourage au travers de son « 1er Guide de la Formation Continue » du territoire Pôle Azur Provence. 1 000 exemplaires ont été diffusés en 2009. L'objectif de ce guide : informer les entreprises et les salariés sur l'offre de formation continue disponible sur le territoire. Le Pôle Azur Provence, la DDTEFP, l'antenne des Alpes-Maritimes de l'AGEFOS PME, la Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME

06) et l'Union Pour les Entreprises (UPE 06) se sont associés pour créer ce guide pratique téléchargeable sur le site internet www.poleazurprovence.com et disponible auprès des prestataires de formation du territoire et du Pôle Azur Provence. A la suite de la réforme de la formation continue de décembre 2009, l'édition 2010 de ce guide est en cours d'élaboration.

L'information et la sensibilisation des entreprises du territoire aux actualités Emploi/Formation/RH :

Plus de 100 entreprises mobilisées sur des thématiques telles que le contrat de professionnalisation, la formation continue, le FONGECIF ou encore les dispositifs d'aide aux recrutements.



L'agriculture



L'année 2009 aura confirmé la volonté du Pôle Azur Provence à soutenir l'activité agricole sur le territoire par la concrétisation de projets agricoles ambitieux., grâce à la collaboration de tous les partenaires de la filière et de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

La plupart des actions engagées en 2008 se sont poursuivies en 2009.

Le budget 2009 relatif à la mise en œuvre des actions de la Charte agricole est de 33 000 € HT réparti de la manière suivante : 17 400 € pour l'Axe 1 (Renforcer le rôle économique des exploitations), 13 100 € pour l'Axe 2 (Reconnaître et prendre en compte l'agriculture dans l'équilibre et la gestion du territoire) et 2 300 € pour l'Axe 3 (Favoriser le rapprochement entre agriculteurs et acteurs du territoire).

Zoom sur les actions 2009

Mise en place d'un groupement d'employeurs agricoles (GEA)

Ce projet est porté par le groupement d'employeurs multisectoriels de Grasse, ESSOR en partenariat avec le Pôle Azur Provence et la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation. Le principe est simple : plusieurs agriculteurs regroupés au sein du GEA, se partagent un ou plusieurs salariés en fonction de leurs besoins en main d'œuvre. Ce projet a démarré par une phase expérimentale de 6 mois en octobre 2009. Le GEA regroupe aujourd'hui une dizaine de producteurs (maraîchers, mimosistes, éleveurs,...) et va permettre l'embauche d'environ 3 salariés ETP (Equivalent Temps Plein).

Création d'un maraîcher bio

En mai 2009, le comité de sélection (composé de la Chambre d'agriculture des AM, le Conseil Général, la commune d'Auribeau-sur-Siagne, le Pôle Azur Provence) a choisi le maraîcher bio qui va exploiter le site de

3 hectares du Gabre à Auribeau-sur-Siagne dès le début d'année 2011.

Projet de création d'un point de vente collectif

Sous forme de Groupement d'Intérêt Economique, il devrait voir le jour très rapidement (ouverture prévue été 2010). Ce point de vente nommé «**Le Rendez-vous des producteurs**» situé à Auribeau-sur-Siagne, regroupe une quinzaine de producteurs locaux du Pays de Grasse qui propose une large gamme de produits variés de saison, frais, et de qualité.

Recensement des terrains publics

A la suite d'une forte demande de foncier agricole par de jeunes candidats à l'installation, le Pôle Azur Provence a réalisé dans le cadre de la Charte agricole, un recensement des terrains publics disponibles dans les 5 communes, et qui seraient susceptibles d'accueillir une activité agricole. L'objectif est de revaloriser des espaces en attente ou non de projets

L'agriculture

communaux et de favoriser l'installation ou l'agrandissement d'exploitations.

Création d'un mini-guide des producteurs

Destiné au grand public, il devrait être diffusé en Septembre 2010. Il recense une quinzaine de producteurs en maraîchage, plantes à parfums, mimosa, élevage de moutons, de volailles qui font de la vente directe (sur l'exploitation, marchés locaux, AMAP,...) et qui ouvrent leurs portes au grand public. Ce guide a pour vocation de faire connaître les producteurs locaux situés près de chez vous et permettre ainsi à la population locale d'apprécier les produits de notre terroir.

Création de l'association «Fleurs d'exception»

La filière «Plantes à parfum» aura vu, en mai 2009, la création de l'association «Fleurs d'exception» qui œuvre à la promotion et la valorisation des productions florales et végétales de qualité (production biologique) du Pays de Grasse.



L'emploi et l'insertion



L'année 2009 a été difficile en matière d'emploi et notre territoire n'a pas été épargné par la conjoncture avec 20% de hausse de la demande d'emploi et 30% de baisse des offres enregistrées. Face à ce constat les élus de Pôle Azur Provence ont décidé de renforcer leur action dans ce domaine en créant le service politique de la ville –Emploi. L'objectif est de renforcer les actions en faveur des habitants sur les questions d'emploi, d'insertion et de prévention.

LA MISSION GENERALE

Les structures d'accueil et d'accompagnement des publics.

Les Espaces activités Emploi (EAE) du territoire : un atout pour le territoire

Les Espaces activités Emploi sont des lieux d'accueil et de proximité au service des entreprises et des demandeurs d'emploi. Les différents partenaires de l'emploi y effectuent des permanences régulières afin d'apporter des réponses rapides, ciblées et efficaces.

►2360 personnes accueillies à l'EAE de la Vallée de la Siagne.

►438 adultes suivis pour 1 274 entretiens et 208 jeunes suivis pour 633 entretiens sur l'EAE de Mouans-Sartoux. Au global, 646 personnes suivies pour 1 907 entretiens.

Les personnes qui s'adressent à l'accueil pour un renseignement, l'impression d'une offre d'emploi, l'édition d'un curriculum vitae, etc..... ne sont pas répertoriées.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : accompagner les publics les plus éloignés du marché de l'emploi

Le PLIE a accueilli 303 adhérents en 2009, venus des CCAS, des Espaces Activités Emploi de la Vallée de la Siagne et de Mouans-Sartoux, du CCAS de Grasse, et de la Mission Locale. En 2009, 50% des adhérents ont retrouvé un emploi.

762 bénéficiaires ont terminé leur accompagnement au 31 décembre 2009, dont la moitié a retrouvé un emploi.

En 8 ans, 381 personnes en difficulté du territoire 2009, ont retrouvé un emploi.

La Mission Locale : une réponse globale pour les jeunes de 16 à 25 ans

La Mission locale du pays de Grasse a accueilli 908 jeunes pour la première fois en 2009 :

►1 452 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'insertion professionnelle,

►863 contrats de travail signés dont 78 contrats en alternance,

►282 jeunes sont entrés en formation et 41 jeunes sont retournés en formation initiale.

Au total, 2 583 jeunes suivis au cours de l'année dont 85% issus du Pôle Azur Provence.

L'emploi et l'insertion

Les Manifestations pour l'emploi en 2009.

Le Groupe des acteurs du territoire est le résultat d'une volonté commune entre l'Etat la Région, le Département, les acteurs spécialisés (Pôle Emploi, PLIE, Mission Locale,...) les partenaires sociaux et associatifs pour contribuer à dynamiser et soutenir l'emploi en 2009. Plusieurs initiatives et manifestations ont ainsi pu être mises en œuvre tout au long de l'année.

L'opération «Parrainage» démarrée en février 2008 avec l'appui du Club des Entrepreneurs et du PLIE du Pays Grassois : un réseau de 15 parrains issus du monde économique (chefs d'entreprises ou salariés) ont accompagnés autant de demandeurs d'emploi.

Le Forum de l'aide à domicile organisé à l'Espace activité Emploi de la Vallée de la Siagne en partenariat avec l'Espace Activités Emploi de Mouans-Sartoux, 12 recruteurs ont pu rencontrer 40 demandeurs d'emploi.

La 6ème édition du Forum Opportunités Emplois 2009 : 61 entreprises, 2 200 visiteurs, 350 offres d'emplois, 120 contrats signés, 150 visiteurs au Cyber Base, 590 visiteurs sur les stands de la Création et Reprise d'Entreprise et 83 participants aux divers ateliers. Le stand création d'entreprises a accueilli 40 personnes pour participer au café du créateur organisé par le CPE en partenariat avec le CCI et la CMA le vendredi 19 juin matin au Château de Mouans-Sartoux : 40 participants.

13ème Semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées : l'accueil du BUS TOUR pour l'emploi des personnes handicapées - Vendredi 20 novembre 2009 : le Bus de la 13ème semaine de l'emploi des

travailleurs handicapés a fait escale sur le territoire du Pôle Azur Provence. Cette matinée a été l'occasion de réunir des entreprises, des travailleurs handicapés, des élus locaux et les acteurs de l'emploi autour de la thématique du travail des personnes handicapées.

Ce sont plus de 100 personnes qui ont ainsi pu échanger et partager sur cette thématique. Cet action fût réalisée en partenariat avec l'Agefiph, le PDITH, l'Etat, Handy job, Pôle Emploi, l'UPE06.

Le soutien à l'économie sociale et solidaire

Conjuguer développement économique et croissance de l'emploi est une priorité du Pôle Azur Provence.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire sur le territoire Pôle Azur Provence en chiffre :

- ▶ 495 entreprises de l'économie sociale et solidaire,
- ▶ 532 établissements dont 180 établissements employeurs de l'ES soit 7,3 % des établissements employeurs de l'agglomération pour une progression de 7,8 % en un an,
- ▶ 1 955 emplois salariés dans l'économie sociale et solidaire soit 9,7 % des salariés sur la communauté d'agglomération pour une progression de 0,8 % en un an,
- ▶ 1 566 équivalents temps plein,
- ▶ 64,4 % des emplois sont occupés par des femmes,
- ▶ 38,8 millions d'euros de salaires bruts distribués,
- ▶ 41 retournés en formation initiale ou maintenus en scolarité.

L'emploi et l'insertion

Les procédures de marchés publics en faveur de l'ESS

La communauté d'agglomération a décidé de réserver une partie de ses investissements et marchés aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire :

- ▶ 1 000 heures d'insertion ont été réalisées
- ▶ 4 000 heures d'insertion à venir avec la construction du Pôle Multimodal à la gare SNCF.

L'ESS en faveur de l'emploi

Les Jardins de la Vallée de la Siagne

L'association « Les Jardins de la Vallée de la Siagne » (J.V.S.) a pour objectif de faire bénéficier les publics très éloignés de l'emploi par une mise en situation de travail dans les activités agricoles et environnementales. La structure produit des plants maraîchers biologiques et des légumes biologiques travaille à diversifier son activité en étant acteur, animateur et producteur dans le domaine du développement durable. Ainsi pour l'année 2009, JVS a accueilli 38 personnes (dont 62% touchent le RSA) en contrat d'avenir et en contrat d'accompagnement à l'emploi.

DEFIE

L'association D.E.F.I.E est une structure d'insertion spécialisée dans la maintenance du patrimoine urbain. Par le biais de cette activité, l'association organise et construit des parcours d'insertion individualisés pour amener les personnes en grande difficulté vers une autonomie sociale et professionnelle, en partenariat avec le Pôle Emploi, la Mission Locale, les CCAS, les CAMS, le PLIE du Pays Grassois et les judiciaires. En 2009, le chantier a accueilli une cinquantaine de personnes, avec un taux de sortie à l'emploi de 30%.

L'ESS en faveur de la création d'entreprises

Créactive 06

Créactive 06 permet à des créateurs d'entreprises de tester la création de leur activité avant de s'immatriculer. «L'entrepreneur à l'essai», tout en conservant son statut, va pouvoir utiliser le numéro Siret de l'association pour commencer à facturer, produire, vendre. Il est accompagné, grâce au Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise d'une durée d'1 an renouvelable 2 fois, dans le cadre d'entretiens hebdomadaires à la réalisation de sa prospection commerciale, à l'acquisition des compétences en gestion nécessaires, au choix du statut fiscal et juridique, ... jusqu'à la création de son entreprise. En 2009 sur le territoire l'association a accueilli 78 créateurs d'entreprises et elle a accompagné 24 personnes dans la réalisation de leur projet.

La politique de la ville



Le Pôle Azur Provence, en association avec les différentes communes, est un acteur majeur des actions de cohésion sociale et de prévention sur le territoire.

Cet engagement de solidarité se manifeste particulièrement par le soutien aux actions vers les publics les plus confrontés aux difficultés de la vie quotidienne dans les domaines de l'emploi et de la prévention dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Soutenir la cohésion sociale

Soutien au logement pour les jeunes (API)

API provence gère deux foyers d'hébergement pour jeunes travailleurs de 16 à 30 ans sur Grasse et Mouans Sartoux dont la capacité d'accueil est de 42 lits. Ce type de résidence est destiné aux jeunes en parcours d'apprentissage vers l'autonomie. Pôle Azur Provence soutient dans ce cadre le projet d'accompagnement des jeunes résidents.

Prévenir la délinquance

MIRANDA

L'action a concerné cinq classes du collège des jasmins dont l'objectif a permis la réalisation d'un spectacle éducatif sur la justice des mineurs. Les adolescents ne savent pas toujours vers qui se tourner lorsqu'ils ont besoin de se confier ou simplement d'obtenir des informations ou parfois n'osent pas alerter les services de police. Environ 40 % de jeunes collégiens grassois interrogés en 2007 ont déclaré ne pas savoir vers qui aller s'ils étaient auteur d'un acte de violence et 20% de ces mêmes collégiens n'ont pas identifié une personne ressource s'ils étaient victimes. Cette action permet d'agir sur les deux volets en facilitant

la rencontre et l'expression dans un cadre non formel de manière à susciter la réflexion autour de ces conduites de violences.

AFTVS

L'action a pour objectif de lutter contre la récurrence des auteurs de violences conjugales au travers d'une prise en charge thérapeutique individuelle ou en groupe. L'action est menée en partenariat avec les services judiciaires et permet d'apporter une réponse complémentaire à la réalité de la violence conjugale qui est un phénomène plurifactoriel qu'il n'est pas forcément facile d'appréhender dans sa globalité.

22 personnes ont été suivies dans ce cadre dont 17 hommes et 5 femmes occasionnant 96 actes d'entretiens.

HARJES

L'association HARJES intervient à Grasse sur une mission d'aide aux victimes financée depuis 2006 sur différents lieux de permanences. L'action est menée par une équipe pluridisciplinaire et consiste en un travail d'accueil, d'écoute individualisée et/ou clinique, d'information sur les droits des victimes, d'orientation vers les services spécialisés, et d'un accompagnement tout au long de la procédure judiciaire. En 2009

La politique de la ville

759 personnes ont été accueillies dont 31% d'homme et 69% de femmes.

Pour répondre au mieux aux besoins des habitants l'AVEM-Harjès a étendu ses permanences d'aides aux victimes dans les espaces de proximité des quartiers prioritaires de façon hebdomadaire, sur Saint-Claude, Les Aspres, Le Plan, de même que sur appel dédié pour les urgences.

Accompagner l'insertion professionnelle **Projet de Renovation Urbaine de la ville de Grasse (PRU)** **Le Projet de Renovation Urbaine de la ville de Grasse (PRU)**

Ce projet concerne des opérations en faveur du logement, du développement économique et commercial, des équipements publics, des transports et des déplacements, des programmes sociaux d'accompagnement. Dans le cadre de cette opération une clause visant à mettre en œuvre une action d'insertion par l'économie en vue de favoriser l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées de l'emploi vivant dans les quartiers visés par les travaux a été signée par tous les acteurs de cette opération. 33 000 heures de travail d'insertion sont à réaliser pour l'ensemble des projets et sur toute la durée du PRU.

Le relais pour l'emploi aux fleurs de Grasse

Une soixantaine de personnes et notamment des jeunes ont pu rencontrer des professionnels de l'emploi dont l'objectif final était de décrocher un rendez-vous avec un futur employeur. 10 mises en relation ont été effectuées au cours de cette journée.

Permis mobilité jeunes

15 jeunes sélectionnés par la Mission locale du Pays de Grasse en emploi en alternance et reconnus pour leur motivation bénéficient d'une bourse pour leur accès au permis de

conduire. Cette action expérimentale doit permettre à l'issue de leur formation en alternance de faciliter leur recrutement

Prévention des Mineurs en décrochage scolaire

En partenariat avec les services du Centre d'Information et d'Orientation de l'Education Nationale, 13 jeunes en situation de ruptures scolaires ont été accompagnés. Un contrat signé entre la famille, le jeune et la Mission Locale a permis une prise en charge intensive de 2 sessions de 5 semaines. L'objectif était de construire un projet personnel d'avenir.

Accompagnement des jeunes diplômés

L'AFIJ apporte une aide dans la recherche d'emploi aux jeunes diplômés par le biais d'un accompagnement personnalisé (formalisation d'un bilan personnel, communication d'offres d'emploi correspondant à leur projet professionnel) et des prestations collectives (modules de formation aux Techniques de recherche d'emploi) par le biais de permanences tenues au sein du Relais des Aspres.

Public visé : 16 jeunes diplômés 40% hommes ; 60% femmes

L'habitat



Dans le cadre de l'exercice de sa compétence «équilibre social de l'habitat», le Pôle Azur Provence a, au cours de l'année 2009, poursuivi ses actions initiales et en a engagé de nouvelles.

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat et son arrêt par l'ensemble des communes du Pôle Azur Provence constitue le fait marquant de l'année, puisque qu'il détermine le cadre essentiel à la mise en œuvre de la stratégie territoriale en matière de politique du logement.

La poursuite et le renforcement de ses actions en matière de financement du logement social et le déploiement de nouvelles initiatives communautaires en faveur de l'habitat privé – lancement de l'animation de l'OPAH intercommunale, instauration d'un dispositif d'aide à l'accession populaire à la propriété – se sont traduites par une évolution significative de ses implications techniques et financières.

Compétent en matière d'équilibre social de l'habitat, le Pôle Azur Provence définit la politique de l'habitat sur son territoire à travers son Programme Local de l'Habitat et en intervenant sur la production et la gestion de la demande de logements locatifs sociaux et l'amélioration du parc bâti.

Actions de soutien au logement locatif social

Le Pôle Azur Provence finance le logement social par le biais de subventions pour la **construction neuve, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation.**

Participation en faveur de la production de logements locatifs sociaux

Pour l'année 2009, la participation financière du Pôle Azur Provence s'élève à 431 638€ (hors opérations de production neuve financées dans le cadre du PRU de Grasse).

La participation communautaire destinée au financement des opérations de production neuve a concouru à la création de 114 nouveaux logements sociaux. Cette participation est issue des pénalités dues par les communes au titre de la loi S.R.U. et versées à la Communauté d'Agglomération pour assurer un rattrapage du déficit de logements sociaux.

Participation en faveur de la réhabilitation de logements locatifs sociaux

Sur l'exercice 2009, la participation financière du Pôle Azur Provence s'élève à 250 724 € (hors opérations de réhabilitations financées dans le cadre du PRU de Grasse).

En matière de réhabilitation, la participation financière de la Communauté d'Agglomération a contribué à la réhabilitation de 239 logements (dont 120 chambres) sur deux programmes à Grasse : le Foyer Saint-Exupéry et la résidence La Toison d'Or.

Garanties d'emprunts

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence peut accorder sa garantie d'emprunt (totale ou partielle) pour des opérations de construction neuve et d'acquisition-amélioration.

A ce titre, elle est sollicitée par divers organismes pour garantir les emprunts nécessaires à la réalisation de leurs programmes sur son territoire.

L'habitat

En 2009, la CAPAP a accordé sa garantie à trois organismes pour un montant d'emprunts s'élevant à 802 211 €.

Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pôle Azur Provence - 2009-2014

La démarche de PLH est engagée au sein du Pôle Azur Provence depuis 2003 où un premier programme de 5 années a été réalisé. Afin de définir et d'actualiser sa stratégie en matière d'équilibre social de l'habitat sur son territoire, la CAPAP s'est engagée dans l'élaboration de son second PLH pour la période 2009-2014. En septembre 2009, les orientations du projet de PLH ont été validées et arrêtées par les 5 communes de l'agglomération. L'Etat ayant émis un avis favorable sur le document, son adoption définitive interviendra dans le premier semestre 2010.

La CAPAP, partenaire du Projet de Rénovation Urbaine de la Ville de Grasse

Le PRU de Grasse est né du vaste programme national de rénovation urbaine piloté par l'ANRU, et dont l'objet est de transformer de manière durable les quartiers les plus en difficulté et d'améliorer en profondeur les conditions de vie des habitants qui y vivent. La convention signée entre les partenaires en avril 2008 prévoit la mise en œuvre d'une stratégie globale d'intervention sur les secteurs du centre ancien-porte est et du quartier de la gare, pour près de 70 millions d'euros (dont 6,8 millions d'euros de la CAPAP).

Le Pôle Azur Provence est acteur de ce projet, tant techniquement que financièrement, et a participé, sur le seul exercice 2009, à hauteur de 966 749 € par le biais de subventions

aux maîtres d'ouvrage pour des opérations de création de logements sociaux, de réhabilitation-résidentialisation et de requalification d'îlots anciens dégradés.

Améliorer l'habitat privé : les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Plan de Cohésion Sociale » du Pôle Azur Provence (OPAH PCS – 2009-2011)

La CAPAP s'est engagée à accompagner et soutenir les projets d'amélioration et de requalification du parc privé dans les hameaux et centres-anciens de son territoire. La lutte contre la vacance immobilière et l'insalubrité sont par ailleurs des axes spécifiques de cette opération. La convention d'OPAH, conclue courant 2009, entre les partenaires CAPAP, ANAH, Département et Région, fixe pour une durée de 3 ans, un objectif d'amélioration de 180 logements, dont 140 logements locatifs et 40 logements occupés par leur propriétaire. Le Pôle Azur Provence prévoit l'octroi de subventions aux propriétaires privés à hauteur de 531 000 € sur les 3 années opérationnelles. Une équipe opérationnelle est missionnée depuis septembre 2009 pour animer le dispositif et assurer le conseil aux propriétaires et le montage de leurs dossiers : Grasse-Développement est chargée des projets situés sur la commune de Grasse et CitéMétairie de ceux inclus dans les périmètres des 4 autres communes du Pôle Azur Provence.

Le projet d'auto-réhabilitation du Hameau Tsigane

Dans le cadre de l'OPAH-PCS, le hameau Tsigane du Plan de Grasse fait l'objet d'une intervention spécifique et innovante : en

L'habitat

employant des habitants du hameau dans le cadre d'un chantier d'insertion ponctuel pour la réalisation des travaux financés par l'OPAH, ce projet répond au double objectif d'auto-réhabilitation du hameau et d'insertion sociale et professionnelle de ses habitants.

L'OPAH Qualité thermique de la copropriété de l'Adret

Afin d'impulser une démarche de réhabilitation de la copropriété de l'Adret, une réflexion s'est engagée en 2009 entre l'ANAH, la CAPAP et la Ville de Grasse. Cette OPAH, qui devrait être opérationnelle dès 2010, vise prioritairement la qualité énergétique des bâtiments.

Soutenir l'accession populaire à la propriété : le dispositif Pass-Foncier

En juillet 2009, le Pôle Azur Provence a adopté le principe d'une aide à l'accession populaire à la propriété par l'instauration du dispositif Pass-Foncier sur son territoire. Ce dispositif qui vise à favoriser le parcours résidentiel des habitants, et notamment des familles à revenus modestes, a été mis en œuvre sur trois opérations ciblées à La-Roquette-sur-Siagne et à Grasse. En 2009, 45 000 € de subventions ont été accordées à 10 ménages leur permettant d'acquérir leur résidence principale. Cette action se poursuit en 2010.

Le Pacte Foncier des Alpes-Maritimes : le Pôle Azur Provence s'engage pour agir sur les leviers de la production de logements

Le Pacte Foncier 06, démarche initiée à l'échelle départementale, vise à agir sur les effets des tendances inflationnistes du foncier en vue de redynamiser la production de logements, notamment sociaux. Le Pôle Azur Provence, en étant signataire de ce pacte, s'inscrit, avec de nombreux acteurs et collectivités du département, dans une démarche dynamique et active.

Suivi et gestion de la demande de logements sociaux : bilan annuel du service logement

Le Service Logement Intercommunal délivre le Numéro Départemental Unique. Il est devenu un service incontournable pour la question du logement.

Son premier objectif a été de créer un guichet unique présent dans les 5 communes de la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence permettant sur un seul lieu de guider, d'aider à la constitution des dossiers administratifs, de trouver les informations, les orientations et le conseil de l'utilisateur dans toutes ses démarches liées au logement.

Au cours de l'année 2009, plus de 3000 personnes ont été reçues et à ce jour 1340 dossiers de demande de logements ont été enregistrés.

Pour mieux répondre à la problématique sociale, le service s'est doté de deux conseillères en Economie Sociale et Familiale, ainsi qu'un programme informatique unique en France nommé Melissande permettant le travail entre les différents travailleurs sociaux du territoire.

Le deuxième objectif a été de renforcer la place du Collectif Logement qui a pour mission de favoriser le parcours résidentiel des personnes et d'aider les différentes structures présentes sur le territoire à se coordonner (logements d'urgence, Résidences Sociales, bail en sous-location...).

En parallèle, en novembre 2009 le service a répondu à un appel à projet du département relatif à la constitution d'une équipe mutualisée ; le service a été renforcé d'un travailleur social faisant partie de l'équipe mutualisée départementale, avec pour mission de favoriser et d'aider les parcours résidentiels des familles sortant de structures d'hébergement.

La culture et le tourisme



Le développement culturel et touristique est un choix politique fort favorisant l'épanouissement des individus et l'animation du territoire. Durant l'année 2009, la communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence a confirmé l'engagement de faire de la culture et du tourisme de véritables enjeux de rayonnement et de singularité de son territoire.

Le Pôle Régional du Cirque et du Spectacle vivant

Piste d'Azur

L'année 2009 traduit le succès des activités liées aux arts du cirque, proposées sur le territoire depuis 2004 par l'association Piste d'Azur. Le Pôle Azur Provence a passé une convention pluriannuelle d'objectifs et de financements avec l'association pour le développement de cette activité originale. Enfin, les services du Pôle Azur Provence et l'association Piste d'Azur travaillent ensemble sur l'installation définitive du chapiteau à la Roquette sur Siagne.

Soutien aux actions en faveur du jeune public

Depuis 2005, le Pôle Azur Provence passe avec le Théâtre de Grasse une convention pluriannuelle d'objectifs et de financements visant à développer des actions en direction des jeunes publics. Ainsi, pour l'année 2009, le Théâtre de Grasse a mis en place une riche programmation en direction des scolaires et des familles et a développé une politique tarifaire avantageuse.

Sur un total général de 32 spectacles pour 97 représentations organisées et accueillies par le Théâtre de Grasse, 19 représentations ont été programmées pour le jeune public.

Transfert du théâtre de Grasse

Par délibération en date du 18 décembre 2009, la conseil de communauté a reconnu d'intérêt communautaire le théâtre de Grasse et à acter son transfert au Pôle Azur Provence au 1er janvier 2010, au titre de la compétence «construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire».

Le projet d'un nouvel équipement culturel comprenant une salle de grande capacité et une fabrique de spectacles

Le Théâtre de Grasse connaît depuis plus de quinze ans un vif succès et attire un public venant de tout le département des Alpes-Maritimes et au-delà. Simultanément, la Compagnie «Système Castafiore» (compagnie chorégraphique conventionnée) en résidence d'implantation à Grasse depuis onze ans, a conquis un public également nombreux et diversifié, national et international.

La Communauté d'Agglomération a donc décidé la réalisation d'un outil complémentaire composé d'un nouvel équipement culturel mieux adapté à l'attente du public et des artistes et d'une « Fabrique de spectacles», dédiée à la danse et aux arts

La culture et le tourisme

de la scène sur le site de l'ancienne usine de parfumerie Cauvi à Grasse.

Ce projet a fait l'objet en 2009 d'une étude de programmation afin de pouvoir lancer le concours d'architecture en 2010.

Espaces publics numériques : la Cyber-Base de la Vallée de la Siagne et les ERIC de la Moutonne

Internet et le multimédia sont en constante mutation. Face à ce développement rapide, les collectivités doivent apporter des réponses et permettre des applications concrètes de ces outils. C'est pourquoi, les subventions octroyées à la Cyber-base à Auribeau-sur-siagne et aux ERIC de la Moutonne à Grasse, correspondent à une volonté des élus d'apporter une réponse à l'enclavement numérique constaté sur le territoire et d'offrir aux habitants l'accès à ces nouvelles technologies.

Dans le cadre du dispositif régional de soutien à l'appropriation des technologies de l'information et de la communication, la Cyber-base a travaillé en 2009 avec les structures d'insertion professionnelle en mettant en place un ensemble d'ateliers informatiques destinés aux personnes en recherche d'emploi, en qualification professionnelle sur la Vallée de la Siagne.

Soutien à l'organisation de manifestations culturelles pour la jeunesse

En 2005, le Pôle Azur Provence a reconnu d'intérêt communautaire «le soutien à l'organisation d'animations pour les enfants et les jeunes développées dans le cadre d'événements culturels». Il est précisé également que «le rayonnement de ces événements doit être à l'échelle communautaire et accueillir des enfants et

des jeunes d'au moins trois communes de la Communauté d'Agglomération».

Festival du livre de Mouans-Sartoux

Depuis 2004, le Pôle Azur Provence apporte son soutien au «Festival du Livre» de Mouans-Sartoux. Ce festival est depuis de nombreuses années un des événements culturels phare du territoire. Le programme de cette manifestation a toujours laissé une large place aux animations en direction des enfants et des jeunes essentiellement scolarisés dans les communes de l'Agglomération. C'est à ce titre que le Pôle Azur Provence participe à cette manifestation, dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

Festival des toutes premières fois

La Communauté d'Agglomération a continué pour l'année 2009 d'apporter son soutien au festival «Les Toutes Premières Fois», manifestation portée par l'association «Cinéma au parfum de Grasse». Depuis neuf ans, cette manifestation cible particulièrement les jeunes scolaires du territoire du Pôle Azur Provence. Cette action s'inscrit dans une démarche éducative et pédagogique incitant les enfants et les jeunes à participer à une réflexion critique sur les œuvres cinématographiques et à s'initier à cette culture.

Festival Printemps Musical

La communauté d'agglomération a apporté son soutien à l'association l'Office Mouansois d'Action pour la Jeunesse (OMAJ) pour la réalisation de la 13ème édition du Printemps musical. Cette manifestation est un festival musical, organisé en plein air, qui a regroupé en 2009, cinquante deux formations musicales réparties sur 15 scènes dans le

La culture et le tourisme

village et le parc du château de Mouans-Sartoux.

Le «Grand miP» - Musée International de la Parfumerie

Le projet grand miP se caractérise par trois phases :

- ▶le Musée International de la Parfumerie en centre ville
- ▶un conservatoire de plantes à parfums à Mouans-Sartoux avec « la Bastide du Parfumeur » (devenue «les Jardins du MIP en 2009»)
- ▶le musée industriel à la ZAC Roure

Par délibération du 19 juin 2009, le Musée International de la parfumerie et la Bastide du Parfumeur sont reconnus d'intérêt communautaire afin de renforcer les complémentarités entre les équipements et la cohérence du projet scientifique du «Grand miP».

Le Musée International de la Parfumerie, déclinaison culturelle du projet de territoire d'Observatoire Mondial du Naturel a été transféré le 1er juillet 2009 et la Bastide du Parfumeur, renommée «les jardins du miP» a été transférée au 1er janvier 2010.

Unique sur la scène muséale nationale, le « Grand miP » valorise la parfumerie, une profession et une population. Il apparaît être au cœur du développement local du territoire tant au niveau économique et touristique, que social et culturel.

En 2009, le Musée a accueilli plus de 90 000 visiteurs de 106 nationalités différentes.

Le tourisme

Cette année le Pays de Grasse a confirmé sa place incontournable dans la destination Côte d'Azur.



L'ouverture, et la montée en puissance du Musée International de la Parfumerie a suscité un intérêt nouveau pour notre destination. Dans le cadre de la compétence promotion/presse, confiée à l'Office de Tourisme de Grasse, 41 éducteurs (accueil de professionnels du tourisme) ont visité notre territoire, en provenance en majorité de marchés étrangers. 34 voyages de presse ont été organisés (France et étranger, tous media confondus) et 128 aides techniques auprès de différents supports. L'année 2009 a révélé une présence marquée de media TV, tant pour des reportages que pour des tournages ayant pour décor Grasse et le Pays de Grasse.

Quant aux acteurs touristiques de notre territoire, ils se sont rencontrés au cours des «Apéritifs rencontres» organisés par l'Office de Tourisme de Grasse et au cours de l'Ensoleillade (mai) qui s'est tenue à la Bastide du Parfumeur (les Jardins du MIP depuis fin 2009) avec les agences réceptives et événementielles de notre région sur la thématique «Tourisme durable en Pays de Grasse».

Une brochure sur les randonnées a été éditée par l'agglomération et diffusée dans les Offices de tourisme du territoire.

Une réflexion a été menée sur la conception d'une brochure « tourisme d'affaires » pour valoriser l'ensemble des équipements du territoire. Elle sera réalisée en 2010.

Le sport



Le Pôle Azur Provence gère la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. La politique sportive intercommunale se veut de répondre aux attentes de tous. La communauté d'agglomération souhaite également encourager les pratiques sportives des jeunes. La diversité des équipements y contribuera.

Les équipements nautiques

Piscine HARJES

Afin de répondre au mieux aux besoins des administrés, les créneaux d'ouverture de la piscine au public ont été étendus le dimanche après midi de 15 heures à 18 heures.

Altitude 500.

Durant la saison estivale 2008, le Pôle Azur Provence a réalisé une enquête auprès des utilisateurs de l'équipement afin de connaître au mieux la population qui fréquente la piscine mais aussi, afin de percevoir leur besoins en termes d'activités. Il est ressorti de cette analyse que les activités les plus prisées étaient les suivantes: aquagym, plongeon, mono palme.

De fait, pour répondre au mieux aux besoins, ces activités ont été développées, et complétées par d'autres actions d'animation pour les enfants.

Pour permettre aux enfants de bénéficier de leçons de natation à tarif réduit, le Pôle Azur Provence a mis en place des cours de natation collectifs. Cette activité a eu un vif succès et sera reconduite en 2010.

La fréquentation de la piscine Altitude 500 a sensiblement augmenté.

Les Olympiades organisées le 18 juillet 2009 ont rassemblé les participants autour d'une journée spéciale où la piscine Altitude 500 devient un véritable lieu de jeu ouvert à tous.

Chaque jour le Pôle Azur Provence permet à une centaine d'enfants des Centres de loisirs sans hébergement du territoire, de bénéficier gracieusement de l'entrée à la piscine et des activités proposées sur le site.

Dans la continuité des années précédentes une journée inter-centre a été organisée. Cette journée a rassemblé tous les Centres de loisirs du territoire. 170 enfants ont été accueillis le 16 juillet durant toute la journée pour participer à des activités aquatiques et terrestres. Cette manifestation a eu un vif succès et l'ensemble des centres de loisirs souhaitent la reconduire en 2010.

Un nouvel équipement nautique

L'année 2009 a vu le concours d'architecte s'achever par la création d'une nouvelle piscine à Pégomas. Le travail technique d'amont continue à avancer conformément aux échéanciers annoncés, avec une ouverture prévue pour 2013.

Parallèlement, le Pôle Azur Provence poursuit ses études visant à réhabiliter les

Le sport

deux piscines. Les scénarii retenus en 2008 par les élus étaient les suivants :

► **Piscine Harjes** : Travaux visant à maintenir l'équipement dans un fonctionnement identique.

► **Piscine Altitude 500** : Réhabilitation de la piscine Altitude 500 et création de structures ludiques avec une amplitude d'ouverture plus importante.

Salle d'arme

Depuis la création de la salle d'escrime en 2007, l'association Cercle d'escrime Pays de Grasse évolue d'année en année d'une part sur l'effectif du club, mais aussi en termes de résultat. Cependant, cette association se trouve à ce jour confrontée à un succès tel qu'elle l'oblige à refuser des licenciés (30 en 2009) pour ne pas léser la qualité de son enseignement qui a toujours fait sa notoriété.

Le Cercle d'escrime de Grasse est à ce jour le second club des Alpes Maritimes en termes d'effectif et compte pour cette année 141 adhérents.



Des transferts à venir

L'année 2009 a permis à la commission sport de travailler sur des transferts qui seront effectifs au 1er janvier 2010. Il a été retenu les critères de transfert suivants :

► Association sportive évoluant dans un

sport unique sur le territoire,

► Association intervenant dans les équipements déjà transférés (piscines, salle d'escrime),

► Association intervenant en direction des jeunes.

Les associations qui seront reconnues d'intérêt communautaire au 1er janvier 2010 sont : le Cercle d'escrime Pays de Grasse, Les Dauphins de Grasse.

La reconnaissance d'intérêt communautaire de ces associations va permettre de gérer une compétence «complète» et de développer une politique sportive dans ces deux secteurs.

Le soutien aux associations

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence soutient comme les années précédentes le Rugby Olympique de Grasse (R.O.G.) pour son école de rugby et Courir en Pays de Grasse pour la manifestation : «Les 10 Kms de Grasse».



Le soutien aux manifestations

Le Pôle Azur Provence soutient également au travers de lots et récompenses, l'ensemble des associations du territoire qui en ont fait la demande.

Les systèmes d'information



L'évolution des compétences communautaires se traduit par une augmentation et une diversification des acteurs du Pôle Azur Provence. Ceux-ci sont les agents communautaires, garants de « métiers » tout aussi riches que variés, mais aussi les partenaires institutionnels et associatifs pour qui des applications métiers, outils web et/ou infrastructures réseau ont été mis à leur disposition. Pour répondre à ces usages et profils variés, sur des sites souvent décentralisés, les systèmes d'information ont dû s'ouvrir et augmenter simultanément leur niveau de sécurité.

Les technologies de l'information et des télécommunications

Pour se préparer à la croissance des compétences et des sites du Pôle Azur Provence, le système d'information et de télécommunication a dû subir une profonde refonte, aussi bien au niveau du réseau informatique que téléphonique. Accompagné du savoir faire d'Orange Business Services, qui a remporté le marché de fournitures et services VDI (Voix/Données/Images), une nouvelle infrastructure, plus fiable, sécurisée et évolutive, a été déployée. Elle s'est concrétisée par :

- des équipements réseau de qualité et une redondance des cœurs de réseau améliorant non seulement la continuité de service mais assurant aussi une évolutivité confortable à 5 ans ;
- des autocommutateurs de dernière génération en voix sur IP offrant une plateforme commune de services téléphoniques ;
- un portail wifi permettant de donner facilement accès à internet aux visiteurs sur les sites et assurant une traçabilité en leur fournissant des tickets de connexion ;
- des logiciels de gestion, d'administration

et de taxation permettant de garantir la sécurité du système d'information par la maîtrise des flux.

Grâce à des liens en fibres optiques mis à la disposition de la communauté d'agglomération par la mairie de Grasse, le bâtiment 24 et le miP font partie intégrante



de cette infrastructure et bénéficient de tous ces services.

Dans cette recherche d'évolutivité mais également dans une stratégie écoresponsable des équipements informatiques, la direction des systèmes d'information a poursuivi ses investissements dans les technologies de virtualisation. La mise en œuvre de solutions virtuelles permet de diminuer le nombre de serveurs et de postes clients en améliorant d'une part l'efficacité énergétique de chaque machine, d'autre part la flexibilité. La virtualisation des postes clients a également été valorisée dans le cadre du Plan de

Les systèmes d'information

Continuité d'Activité (PCA) en permettant aux usagers de retrouver leur environnement de travail à domicile.

Cette modernisation du système d'information a été un préalable à la migration du MIP. En collaboration avec les services de la mairie de Grasse, 40 postes clients, 4 serveurs et les logiciels de caisses, de boutique et de vidéosurveillance ont en effet été intégrés au système d'information du Pôle Azur Provence sans aucune interruption de service.

Enfin au cours de cette année, un travail important a été réalisé afin de lancer une consultation des entreprises pour faire évoluer Melissande, l'application de gestion des demandes de logements. Cette nouvelle phase de développement aboutira à un produit innovant, regroupant des partenaires pluridisciplinaires en charge de la gestion des dossiers de demandes de logement autour d'une plateforme de communication et de suivi des dossiers.

Le système d'information géographique (SIG)

2009 a été une année d'enrichissement majeur de la base de données géographiques.

- ▶ Photo aérienne : réalisation, en juin 2009, d'une orthophotographie de haute précision sur le département des Alpes-Maritimes. Le Pôle Azur Provence a cofinancé le produit et a participé à tous les comités de pilotage ;
- ▶ Cadastre : mise à jour du référentiel cadastral avec les plans et matrices 2009 ;
- ▶ POS et PLU : pilotage et cofinancement de la numérisation des POS et PLU des communes ;
- ▶ PPR : signature d'une convention avec la DREAL pour récupérer les PPR numérisés et l'atlas de des zones inondables ;
- ▶ Equipements publics : réalisation d'une base de données localisées recensant tous les sites recevant du public parmi les thématiques

suivantes : administration, sport, culture, santé, éducation et sécurité ;

- ▶ Statistiques INSEE : téléchargement des statistiques communales sur le site de l'INSEE et traitements des données démographiques ;

- ▶ Activités économiques : délimitation parcellaire des parcs d'activités dans le cadre de la définition de ces secteurs, intégration des entreprises de plus de 300 m² recensées par la CCI 06, numérisation des périmètres FISAC et du potentiel agricole intercommunal ;

- ▶ Foncier : numérisation des secteurs où s'applique le Droit de Prémption Urbain ;

- ▶ Habitat : intégration des données réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLH.



Toutes ces données sont, ou seront très bientôt, accessibles par les utilisateurs authentifiés sur la plateforme cartographique: <http://carto.poleazurprovence.com>

Par ailleurs ce travail de collecte, de saisie et de traitement a été valorisé par le service SIG au travers nombreuses des cartes thématiques qu'il réalise à la demande des agents communautaires et municipaux (plus d'une centaine/an), par tous les usagers du Pôle Azur Provence qui consultent les données pour l'exercice de leur mission et par les bureaux d'études qui bénéficient une importante base de connaissance de notre territoire.

En outre le SIG a pris une dimension supplémentaire en s'initiant, sur le projet Aromagrasse, à la 3D. Le service a réalisé une maquette virtuelle du site apportant un support visuel pour la promotion des lots.

Les délibérations en 2009

06 Février 2009

- 001 Débat d'orientation budgétaire
- 002 Avenant au marché de travaux de réhabilitation du bâtiment 24, site de la Z.A.C Roure à Grasse - Lot n°1 : démolition, gros œuvre, revêtement de sols durs et charpente métallique
- 003 Modification du règlement intérieur des achats publics du Pôle Azur Provence
- 004 Politique de l'Habitat - Subvention de la Communauté d'Agglomération à la SOHLAM pour l'acquisition d'un logement situé 2 rue Repitrel à Grasse
- 005 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition - amélioration d'un logement situé 2 rue Repitrel à Grasse par la SOHLAM - Garantie totale d'emprunt CDC
- 006 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition - amélioration d'un logement situé 2 rue Repitrel à Grasse par la SOHLAM - Garantie totale d'emprunt LOGIAM
- 007 Politique de l'Habitat - Subvention de la Communauté d'Agglomération à la SOHLAM pour l'acquisition d'un logement situé 19 rue de l'Oratoire à Grasse
- 008 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition - amélioration d'un logement situé 19 rue de l'Oratoire à Grasse par la SOHLAM - Garantie totale d'emprunt CDC
- 009 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition - amélioration d'un logement situé 19 rue de l'Oratoire à Grasse par la SOHLAM - Garantie totale d'emprunt
- 010 Politique de la Ville - Emploi/Insertion professionnelle - Avance de trésorerie au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- 011 Politique de la Ville/Politique Culturelle - Financement des sessions ARMIP - Piste d'Azur
- 012 Programme d'actions 2009 du Plan Local de l'Environnement et de l'Energie et demande de cofinancement Ademe / Région pour l'année 3
- 013 Convention avec la commune de Tanneron - collecte des déchets du quartier des Sausserons à Pégomas
- 014 Politique de la Ville - Versement d'une subvention - Avance 2009 - Signature d'une convention
- 015 Avenants n°1 aux contrats d'assurances du Pôle Azur Provence

20 Mars 2009

- 016 Zones d'activités économiques - Champ d'application de l'intérêt communautaire - Infrastructures de télécommunications électroniques haut débit
- 017 Avenant n°2 au marché n°c2005/42 - Lot n°5 - Assurance protection juridique des élus et des agents
- 018 Régime des astreintes des éducateurs des activités physiques et sportives du service des équipements nautiques
- 019 Association « Les Polaziens » - Subvention 2009
- 020 Compte Administratif 2008 - Budget Principal
- 021 Affectation des résultats 2008 - Budget Principal
- 022 Compte Administratif 2008 - Budget annexe Sainte Marguerite II
- 023 Compte de Gestion 2008 - Budget Principal
- 024 Compte de Gestion 2008 - Budget annexe Sainte Marguerite II
- 025 Présentation du bilan des acquisitions foncières et cessions de l'exercice 2008
- 026 Vote du taux de la taxe professionnelle unique 2009
- 027 Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2009
- 028 Budget Primitif 2009 - Budget Principal
- 029 Budget Primitif 2009 - Budget annexe Sainte Marguerite II
- 030 Politique de l'Habitat - Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération
- 031 Politique de l'Habitat - Subvention de la Communauté d'Agglomération à la SOHLAM pour l'acquisition d'un logement situé 1 place de La Roque à Grasse

- 032 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition - Amélioration d'un logement situé 1 place de La Roque à Grasse par la SOHLAM - Garantie totale d'emprunt CDC
- 033 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition - Amélioration d'un logement situé 1 place de La Roque à Grasse par la SOHLAM - Garantie totale d'emprunt LOGIAM
- 034 Politique de l'Habitat - Projet de Rénovation Urbaine - Subvention de la Communauté d'Agglomération à la SA d'HLM Azur Provence Habitat pour une opération de réhabilitation-résidentialisation de 16 logements locatifs sociaux « Font Laugière » à Grasse
- 035 Politique de l'Habitat - Projet de Rénovation Urbaine - Subvention de la Communauté d'Agglomération à la SA d'HLM Nouveau Logis Azur pour une opération de réhabilitation de 30 logements locatifs sociaux « La Roque » à Grasse
- 036 Politique de l'Habitat - Projet de Rénovation Urbaine - Subvention de la Communauté d'Agglomération à la SA d'HLM Nouveau Logis Azur pour une opération de réhabilitation-résidentialisation de 59 logements locatifs sociaux « Les Cordeliers » à Grasse
- 037 Politique de l'Habitat - Projet de Rénovation Urbaine - Subvention de la Communauté d'Agglomération à la SA d'HLM Nouveau Logis Azur pour une opération de réhabilitation-résidentialisation de 67 logements locatifs sociaux « Le Val de Provence 1 » à Grasse
- 038 Politique de l'Habitat - Projet de Rénovation Urbaine - Subvention de la Communauté d'Agglomération à la SA d'HLM Nouveau Logis Azur pour une opération de réhabilitation-résidentialisation de 40 logements locatifs sociaux « Le Val de Provence 2 » à Grasse
- 039 Politique de la Ville - Subvention de fonctionnement 2009 pour l'association D.E.F.I.E. (Développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion par l'activité Economique) - Signature d'une convention pluriannuelle 2009-2011
- 040 Politique de la Ville - Subvention de fonctionnement 2009 pour l'association « Les Jardins de la Vallée de la Siagne » - Signature d'une convention pluriannuelle 2009-2011
- 041 Politique de la Ville - Subvention de fonctionnement 2009 pour La Mission Locale du Pays de Grasse - Signature d'une convention pluriannuelle 2009-2011
- 042 Politique Culturelle - Pôle Régional des Arts du Cirque et du Spectacle Vivant - Subvention de fonctionnement 2009 pour le Théâtre de Grasse - Signature d'une convention pluriannuelle 2009-2011
- 043 Politique Culturelle - Pôle Régional des Arts du Cirque et du Spectacle Vivant - Subvention de fonctionnement 2009 pour l'association Piste d'Azur - Signature d'une convention pluriannuelle 2009-2011
- 044 Politique Culturelle - Cyber-base de la Vallée de la Siagne - Versement d'une subvention de fonctionnement 2009 à l'Office Municipal des Fêtes, de l'Animation et de la Formation - Signature d'une convention pluriannuelle 2009-2011
- 045 Politique Culturelle - Subvention de fonctionnement 2009 à l'association « La Moutonne » pour les deux ERIC (Espace Régional Internet Citoyen) - Avenant à la convention pluriannuelle 2008-2010
- 046 Politique Culturelle - Versement d'une subvention de fonctionnement pour l'organisation du festival « Les Toutes Premières Fois » pour l'année 2009
- 047 Politique Culturelle - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Office Muansois d'Action pour la Jeunesse (OMA) » pour l'organisation du « Printemps Musical » 2009
- 048 Politique Sportive - Subvention de fonctionnement pour l'année 2009 au Rugby Olympique de Grasse - Avenant à la convention pluriannuelle 2007-2009
- 049 Politique Sportive - Avenant à la convention de mise à disposition de personnels à l'éducation nationale dans le cadre de l'apprentissage de la natation
- 050 Politique Touristique - Signature d'une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Grasse - Versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2009

Les délibérations en 2009

- 051 Politique Touristique - Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Grasse
- 052 Charte Agricole - Création d'un point de vente collectif de producteurs locaux - Versement d'une aide au démarrage au Groupement d'Intérêt Economique « Le Rendez-vous des Producteurs »
- 053 Charte Agricole - Versement d'une aide au démarrage d'un Groupement d'Employeurs à vocation agricole à l'association ESSOR
- 054 Association incubateur Paca Est - Cotisation 2009
- 055 Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes - Modifications statutaires
- 056 Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur - Modifications statutaires
- 057 Aménagement de sécurité par création d'une nouvelle route à hauteur du passage à niveau n°6 (PN6) - Convention avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes et la commune de Mouans-Sartoux
- 15 Mai 2009**
- 058 Modification du tableau des effectifs du Pôle Azur Provence
- 059 Délégation de Service Public - Activités événementielles et de congrès - Choix du délégataire
- 060 Protocole transactionnel passé avec la SFR portant sur des prestations de services de téléphonie - Lot n°2 - Services de téléphonie fixe
- 061 Avenant n°2 au marché n°C2005/25 portant sur des prestations de services de téléphonie fixe - Cession de contrat à la SFR Business Team
- 062 Réhabilitation du bâtiment n°24 - Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - Avenant n°1 au marché n°2006/01
- 063 Lettre de missions au Conseil de développement (reportée)
- 064 Convention entre la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et le Syndicat mixte de transports Sillages pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section BL n°151 à Grasse dans le cadre du projet de transport en commun en site propre
- 065 Politique de l'Habitat - Projet de Rénovation Urbaine - Subvention de la Communauté d'agglomération à ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM pour une opération de réhabilitation de 7 logements locatifs sociaux situés « 1 traverse Etienne Roustan » à Grasse
- 066 Politique de l'Habitat - Projet de Rénovation Urbaine - Opération de réhabilitation de 7 logements locatifs sociaux situés « 1 traverse Etienne Roustan » à Grasse - Garantie totale d'emprunt pour un prêt PRU sans préfinancement et double révisabilité limitée
- 067 Politique de l'Habitat - Adoption du projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'agglomération au vu de l'avis des communes et du Syndicat mixte compétent chargé de l'élaboration du SCOT (reportée)
- 068 Politique Sportive - Tarification des activités proposées par les équipements nautiques communautaires
- 069 Politique Sportive - Révision du Plan d'Organisation de Sécurité et de Secours (P.O.S.S.) et du Règlement Intérieur des deux équipements nautiques (Harjès et Altitude 500)
- 070 Politique Sportive - Création d'un tarif de location de la salle d'escrime
- 071 Création d'un institut international du business responsable - Versement d'une subvention au Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse
- 072 Centre de Promotion des Entreprises - Convention et subvention 2009
- 073 Club des Districts Industriels Français - Cotisation 2009
- 074 European Federation of Essential Oils (EFEO) - Subvention 2009
- 075 Pôle Touristique du Pays de Grasse - Cotisation 2009 (reportée)
- 076 Syndicat National de l'Industrie Aromatique et Alimentaire (SNIAA) - Subvention 2009
- 077 Ecole Supérieure Angevine d'Informatique et Productique (ESAIP) - Convention et subvention 2009 avec l'association « Organisme de gestion de l'institut Fénélon »
- 078 Charte Agricole - Création d'un point de vente collectif de producteurs locaux - Versement d'une aide au démarrage au Groupement d'Intérêt Economique « Le Rendez-vous des Producteurs »
- 079 Charte Agricole - Travaux de rénovation pour l'installation d'un agriculteur au domaine du Gabre à Auribeau-sur-Siagne
- 080 Attribution d'une subvention à l'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes (ADNA)
- 081 Actualisation des statuts de la Communauté d'agglomération - Compétence supplémentaire et compétence optionnelle - Production d'énergie et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie
- 082 Demandes d'exonération de la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères - Année 2010
- 19 Juin 2009**
- 083 Politique Culturelle - Reconnaissance d'intérêt communautaire et transfert du Musée International de la Parfumerie (MIP)
- 084 Politique Culturelle - Tarification du Musée International de la Parfumerie (MIP)
- 085 Politique Culturelle - Convention de mise à disposition de service entre le Pôle Azur Provence et la Ville de Grasse relative aux agents de conservation des musées
- 086 Politique Culturelle - Convention entre le Pôle Azur Provence et la Ville de Grasse relative aux locaux annexes de stockage du Musée International de la Parfumerie (MIP)
- 087 Politique Culturelle - Projet du « Grand MIP » - Reconnaissance d'intérêt communautaire de la Bastide du Parfumeur
- 088 Politique Culturelle - Projet du « Grand MIP » - Bastide du Parfumeur - Versement de subvention
- 089 Politique Touristique - Passeports touristiques des villes jumelles de Grasse
- 090 Pôle Touristique du Pays de Grasse - Cotisation 2009
- 091 Protocole transactionnel portant sur les contentieux opposant la société Foncière Europe à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 092 Réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un FISAC intercommunal
- 093 Décision budgétaire modificative n°1 - Budget principal 2009
- 094 Décision budgétaire modificative n°1 - Budget annexe Sainte Marguerite II 2009
- 095 Approbation du montant des charges transférées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 19 mai 2009
- 096 Modification du tableau des effectifs du Pôle Azur Provence
- 097 Modification du régime indemnitaire des agents territoriaux de la Communauté d'agglomération
- 098 Maintien du régime indemnitaire des agents des musées de Grasse transférés à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence à compter du 1er juillet 2009
- 099 Régime des astreintes pour les agents chargés de la gestion des systèmes d'alarme anti-intrusion et incendie des musées
- 100 Approbation du règlement intérieur pour le personnel de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence à compter du 1er juillet 2009
- 101 Avenant n°1 au marché n°C2006/08 portant sur des travaux de signalisation horizontale et verticale - Cession de contrat à la SA AXIMUM/SES
- 102 Travaux de réhabilitation du Bâtiment 24, site de la Z.A.C Roure à GRASSE - Avenant n°1 au lot n°2 - Toiture, zinguerie et charpente en bois
- 103 Politique de la Ville - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Grasse - Programmation thématique prévention - Versement de subventions
- 104 Politique de la Ville - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Grasse - Programmation thématique emploi et insertion professionnelle - Versement de subventions
- 105 Politique de la Ville - Renouveau de la convention entre la Communauté d'agglomération, la Ville de Grasse, l'Etat et ERDF/GRDF relative à la Politique de la Ville
- 106 Projet de Rénovation Urbaine - Subvention de la Communauté d'agglomération à la SA d'HLM Nouveau Logis Azur pour une opération de création de 6 logements locatifs sociaux situés « Ilot Four de l'Oratoire » à Grasse

Les délibérations en 2009

- 107 Renouveau de la convention de partenariat avec le CRPF - Proposition du contenu d'une mission de 18 mois à mi-temps pour un chargé de mission forêt
- 108 Carte du bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - Convention pour un groupement de commande avec la CASA
- 109 Acquisition des parcelles section BL n°103 et 104, sise 4 avenue Pierre Sémard et 7 route de Saint Mathieu à Grasse
- 110 Modalités de concertation publique pour l'amélioration de la capacité de la ligne TER Cannes-Grasse
COMMUNICATION : Rapport sur le coût et la qualité du service public de la collecte des déchets ménagers 2008
- 10 Juillet 2009**
- 111 Signature de l'avenant n°2 au Contrat de Plan Départemental
- 112 Fonds de concours à la commune d'Auribeau-sur-Siagne pour les travaux relatifs au réseau pluvial du chemin de Pierrenchon
- 113 Association « Les Polaziens » - Avenant n°1 à la convention relatif au transfert du Musée International de la Parfumerie
- 114 Marchés publics - Avenant n°2 au marché n°2007/199 - Location et maintenance d'un photocopieur
- 115 Réhabilitation du bâtiment n°24 - Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - Avenant n°1 au marché n°2006/01
- 116 Enquête Globale Déplacements - Participation au financement de l'enquête sur les déplacements des touristes du secteur marchand complémentaire à l'enquête Ménages-Déplacements des Alpes-Maritimes 2008-2009
- 117 Intérêt communautaire - Accession populaire à la propriété - Dispositif PASS FONCIER
- 118 Politique de l'Habitat - Opération de construction d'un foyer d'hébergement de 16 places pour personnes handicapées situé quartier Saint Jean de Malbosc à Grasse - Garantie partielle d'emprunt accordée à l'association ADAPEI-AM pour un prêt PLS de 1 000 000 €
- 119 Politique Sportive - Piscine Altitude 500 - Signature d'une convention avec la commune de Grasse régissant le paiement des frais relatifs à la surveillance de la piscine
- 120 Politique Culturelle et Sportive - Aménagement d'un espace culturel et sportif intercommunal dans la vallée de la Siagne - Lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre
- 121 Charte Agricole - Sollicitation du Conseil régional PACA et du Conseil général des Alpes-Maritimes pour la mise en œuvre d'un dispositif foncier sur les espaces agricoles du Pôle Azur Provence
- 122 Versement de la cotisation 2009 à l'association Réseau PACA21
- 123 Adhésion du Pôle Azur Provence au centre d'information du public pour la prévention des risques majeurs et la protection de l'environnement (CYPRES) Communication des marchés à procédure adaptée - Délégation du conseil de communauté à Monsieur le Président - Compte rendu des marchés à procédure adaptée attribués
Communication des marchés formalisés - Délégation du conseil de communauté au Bureau - Compte rendu des marchés publics attribués
- 25 Septembre 2009**
- 124 Modification du tableau des effectifs du Pôle Azur Provence
- 125 Mission de remplacement du CDG06 - Convention cadre de mise à disposition de personnel
- 126 Indemnité exceptionnelle allouée à certains fonctionnaires - Décret n°97-215 du 10 mars 1997
- 127 Création d'un poste de responsable du service aménagement et foncier
- 128 Décision budgétaire modificative n°2 - Budget principal 2009
- 129 Marchés publics - Avenant n°2 au marché n°30/04 - Contrat d'exploitation des équipements thermiques des piscines de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 130 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché de surveillance et télésurveillance du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 131 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché de maintenance des ascenseurs du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 132 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché de maintenance des installations de chauffage, climatisation, ventilation mécanique du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 133 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché de maintenance des plateformes handicapés du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 134 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché de maintenance du système de sécurité, vol, intrusion, vidéosurveillance, contrôle d'accès, portique parlophone du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 135 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché de location et de maintenance des photocopieurs du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 136 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché fourniture, installation des équipements matériels et logiciels d'encaissement pour la billetterie et la boutique du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 137 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché de refonte du site Internet du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 138 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché de fourniture des audioguides du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 139 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché fourniture, installation du matériel audiovisuel et multimédia, lot n°3 : parcours muséographique, du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 140 Marchés publics - Approbation d'un avenant de transfert du marché fourniture, installation du matériel audiovisuel et multimédia, lot n°1 : préambule olfactif, du Musée International de la Parfumerie à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence
- 141 Signature promesse d'achat parcelle AP 112, Auribeau-sur-Siagne, lieu dit du Gabre
- 142 Cession de trois emprises foncières sur la parcelle cadastrée section BZ 605 au Conseil général à un euro symbolique - Régularisation
- 143 Réalisation d'un pôle d'échanges multimodal - Financement FEDER - Dépôt d'une demande de subvention FEDER dans le cadre du programme opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi PACA 2007-2013 »
- 144 Politique de l'Habitat - Subvention de la Communauté d'agglomération à l'Office Public de l'Habitat de Cannes et Rive Droite du Var pour la réhabilitation de 35 logements locatifs sociaux « Résidence La Toison d'Or » à Grasse
- 145 Politique de l'Habitat - Projet de Renouveau Urbain - Participation de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence à la requalification de l'îlot dégradé des Moulins à Grasse
- 146 Politique de l'Habitat - Subvention de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence à la SA Parloniam pour la production de 6 logements locatifs sociaux « 1 Rue de l'Evêché » à Grasse
- 147 Politique de l'Habitat - Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'agglomération au vu de l'avis des communes et de l'organe compétent chargé de l'élaboration du SCOT
- 148 Politique de la Ville - Participation du Pôle Azur Provence au projet d'accompagnement des foyers pour étudiants et jeunes actifs - Versement d'une subvention à API Provence pour l'année 2009 - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2008-2010

Les délibérations en 2009

- 149 Politique de la Ville - Emploi - Couveuse d'activités - Versement d'une subvention à l'association Créative
- 150 Politique de la Ville - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Grasse - Programmation thématique prévention - Versement d'une subvention à l'Association Française de thérapie du Traumatisme des Violences Sexuelles et familiales et de prévention (AFTVS)
- 151 Politique Culturelle - Versement d'une subvention de fonctionnement pour l'organisation du Festival du Livre de Mouans-Sartoux à l'association Centre d'Expression Culturelle et Artistique de Mouans-Sartoux - Signature d'une convention pluriannuelle 2009-2011
- 152 Politique Culturelle - Tarification du Musée International de la Parfumerie (MIP)
- 153 Association PASS - Subvention 2009 - Avenant n°1 à la convention
- 154 Attribution d'une subvention pour le fonctionnement d'ATMOPACA, association de surveillance de la qualité de l'air, pour l'année 2009
- 155 Création d'un poste d'économiste de flux - Convention de partenariat avec la Région PACA pour le financement du poste
- 156 Zones d'Activités Économiques « Arôme Grasse » et « La Fênerie » - Autorisation de déposer des autorisations d'occuper et d'utiliser le sol
MOTION : Soutien à l'amélioration de la capacité de la ligne TER Cannes-Grasse - Concertation publique menée par Réseau Ferré de France
- 6 Novembre 2009**
- 157 Signature du contrat de développement avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 158 Système d'Information Géographique - Demande de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la réalisation mutualisée d'une orthophotographie de haute précision sur le département des Alpes-Maritimes
- 159 Modification du tableau des effectifs du Pôle Azur Provence
- 160 Musée International de la Parfumerie - Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grasse à Pôle Azur Provence
- 161 Délégation supplémentaire au Bureau du Pôle Azur Provence - Autorisation de signer et de déposer des demandes d'autorisation d'utilisation ou d'occupation du sol
- 162 Décision budgétaire modificative n°3 - Budget principal 2009
- 163 Dotation de solidarité communautaire 2009
- 164 Création d'une autorisation de programme pour la réalisation d'un pôle d'échanges sur la commune de Grasse
- 165 Marchés publics - Espace ROURE Bâtiment 24 - Mission complémentaire liée au choix du mobilier de bureau - Marché négocié passé en application de l'article 35-II-5 du Code des marchés publics
- 166 Marchés publics - Centre Technique Intercommunal de la Marigarde - Avenant n°1 au lot n°4 : Toiture
- 167 Déclaration de nouveaux cheminements piétons d'intérêt communautaire
- 168 Voirie d'intérêt communautaire : travaux d'aménagement de la voie C - Zone d'activités de l'Argile - Convention de répartition financière avec la commune de Mouans-Sartoux
- 169 Politique de l'Emploi - Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Fonds exceptionnel en direction de l'emploi des jeunes - Versement de subventions
- 170 Politique de l'Emploi - Elaboration d'un projet territorial pour le développement et l'emploi - Demande de subvention à l'Etat (reportée)
- 171 Politique du Logement - Accompagnement des familles sortantes de structure d'hébergement vers le logement autonome - Demande de subvention à l'Etat - Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention avec Monsieur le Préfet
- 172 Politique de l'Habitat - Approbation du Pacte Foncier 06 pour la production de logements aidés dans les Alpes-Maritimes
- 173 Politique de l'Habitat - Accession populaire à la propriété - Aides de la Communauté d'agglomération aux accédants bénéficiant du dispositif PASS FONCIER sur la commune de La Roquette-sur-Siagne - Opération « Le Domaine de Lérins »
- 174 Politique de l'Habitat - Subvention de la Communauté d'agglomération à la SOHLAM pour l'acquisition - Amélioration d'un logement situé 13/15 rue Marcel Journet à Grasse
- 175 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition - Amélioration d'un logement situé 13/15 rue Marcel Journet à Grasse par la SOHLAM - Garantie totale d'emprunt CDC
- 176 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition - Amélioration d'un logement situé 13/15 rue Marcel Journet à Grasse par la SOHLAM - Garantie totale d'emprunt LOGIAM
- 177 Politique de l'Habitat - Subvention de la Communauté d'agglomération à la SOHLAM pour l'acquisition - Amélioration d'un logement situé 10 place de la Foux à Grasse
- 178 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition - Amélioration d'un logement situé 10 place de la Foux à Grasse par la SOHLAM - Garantie totale d'emprunt CDC
- 179 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition - Amélioration d'un logement situé 10 place de la Foux à Grasse par la SOHLAM - Garantie totale d'emprunt LOGIAM
- 180 Politique de l'habitat - Opération d'acquisition - Amélioration de 6 logements locatifs sociaux situés « 1 rue de l'Evêché » à Grasse par Parloniam - Garantie totale d'emprunt Crédit Agricole Provence Côte d'Azur
- 181 Politique de l'Habitat - Projet de Rénovation Urbaine - Subvention de la Communauté d'agglomération à la SARL ULLIS pour une opération de réhabilitation de 4 logements locatifs situés 15 rue de la Poissonnerie/3 place aux Herbes à Grasse
- 182 Politique Culturelle - Projet du « Grand MIP » - Résiliation de la convention et du bail des deux parcelles de la commune de Mouans-Sartoux mises à la disposition de l'association « la Bastide du Parfumeur »
- 183 Politique Culturelle - Projet du « Grand MIP » - Bastide du Parfumeur - Cession du bail emphytéotique de Botanic et acquisition des droits réels
- 184 Politique Sportive - Equipement nautique de Pégomas - Convention de mandat public avec le Conseil général des Alpes-Maritimes
- 185 Politique Sportive - Les 10 km du Pays de Grasse - Versement d'une subvention
- 186 Réalisation d'une pépinière d'entreprises - Financement FEDER - Dépôt d'une demande de subvention FEDER dans le cadre du programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi PACA 2007-2013 »
- 187 Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse - Convention de partenariat et convention annuelle d'objectifs
- 188 Cession de matériel Arôme Grasse
- 189 Convention de partenariat avec Planète Sciences Méditerranée concernant les actions menées par l'Espace Info Energie
- 190 Programme d'actions 2010 du PLEE et demande de cofinancement Ademe/Région pour l'année 4 (reportée)
- 191 Bois-énergie - Réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial sur les territoires de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et de la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis par l'Institut de Formation Forestière Communale
- 192 Candidature à l'appel à projet régional « 100 bâtiments exemplaires à basse consommation énergétique » dans le cadre du projet de construction d'une salle de grande capacité et d'une salle polyvalente
- 193 Adhésion à l'association « Bâtiments Durables Méditerranéens » dans le cadre des projets de construction d'une salle de grande capacité et d'une salle polyvalente

Les délibérations en 2009

19 Décembre 2008

- 194 Attribution de compensation 2010
- 195 Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2010 - Budget principal
- 196 Budget annexe Aroma Grasse - Décision budgétaire modificative n°2 - Exercice 2009
- 197 Délégation de service public des activités événementielles et de congrès - Rapport d'activités du délégataire - Congrès Centifolia 2008 et congrès Cosméthica 2008
- 198 Marchés publics - Avenants aux marchés de travaux de réhabilitation du Bâtiment 24, site de la Z.A.C Roure à Grasse
- 199 Marchés publics - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle intermodal à Grasse - Cession de contrat 009
- 200 Marchés publics - Maîtrise d'ouvrage déléguée - Autorisation de l'enveloppe financière affectée à l'opération - Espace Roure « Réhabilitation du Bâtiment n°24 »
- 201 Marchés publics - Constitution de groupements de commandes entre le Pôle Azur Provence et les communes d'Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne
- 202 Marchés publics - Election des membres du jury permanent pour les marchés de maîtrise d'œuvre prévus à l'article 74-III-1, 2, 3 et 4 du Code des marchés publics
- 203 Marchés publics - Avenant n°1 - Prorogation du marché n°2009/01 - Prestations de nettoyage des locaux du Pôle Azur Provence
- 204 Modification des critères et des champs d'application des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
- 205 Modification des critères et des champs d'application des voiries d'intérêt communautaire
- 206 Pôle intermodal de Grasse - Convention entre la SNCF et le Pôle Azur Provence relative aux travaux de construction du Pôle intermodal de Grasse en bordure des voies ferrées
- 207 Pôle intermodal de Grasse - Convention entre l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et le Pôle Azur Provence relative à la réalisation et au financement du projet du Pôle intermodal de Grasse
- 208 Réouverture gare de Mouans-Sartoux - Avenant à la convention entre la Région PACA, la SNCF et le Pôle Azur Provence relative au financement des études de projet et des travaux de la gare de Mouans-Sartoux
- 209 Association TGV Provence-Côte d'Azur - Cotisation 2009
- 210 Politique de l'Habitat - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Modalités d'attribution et de versement des subventions du Pôle Azur Provence
- 211 Politique de l'Habitat - Projet de Rénovation Urbaine - Approbation de la convention opérationnelle en phase réalisation sur le site des hangars entre le Pôle Azur Provence, la Ville de Grasse et l'Etablissement Public Foncier PACA - Participation du Pôle Azur Provence au financement de l'étude pré-opérationnelle
- 212 Politique de l'Habitat - Subvention de la Communauté d'agglomération à l'ESH Azur Provence Habitat pour une opération d'acquisition-amélioration de 4 logements locatifs sociaux PLS « La Closerie II » à Pégomas
- 213 Politique de l'Habitat - Opération d'acquisition-amélioration de 4 logements locatifs sociaux PLS « La Closerie II » à Pégomas par l'ESH AZUR PROVENCE HABITAT - Garantie totale d'emprunt CDC
- 214 Politique de l'Emploi - Reprise par le Pôle Azur Provence du dispositif « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi »
- 215 Politique de l'Emploi - Demande d'accréditation comme organisme intermédiaire du Pôle Azur Provence
- 216 Politique Culturelle - Projet « Grand MIP » - Rachat à l'ARMIP du stock de la boutique du Musée International de la Parfumerie
- 217 Politique Culturelle - Projet « Grand MIP » - Tarification du Musée International de la Parfumerie et de la Bastide du Parfumeur
- 218 Politique Culturelle - Projet « Grand MIP » - Autorisation du Président à signer la convention entre la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et le Syndicat mixte de transports Sillages - Billet double Musée International de la Parfumerie et Bastide du Parfumeur
- 219 Politique Culturelle - Reconnaissance d'intérêt communautaire du Théâtre de Grasse
- 220 Politique Culturelle - Théâtre de Grasse - Mandat de gestion provisoire confié par la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence à la Ville de Grasse
- 221 Politique Sportive - Reconnaissance d'intérêt communautaire et transfert des activités escrime et natation
- 222 Versement de subventions aux associations - Avance 2010
- 223 Dissolution du syndicat mixte Sophia Alpes-Maritimes (annulée)
- 224 Charte Agricole - Signature d'un avenant au bail rural pour l'exploitation agricole du Gabre à Auribeau-sur-Siagne
- 225 Plan Local Energie Environnement - Programme d'actions 2010 du Plan Local Energie Environnement et demande de cofinancement Ademe/Région pour l'année 4
- 226 Plan Local Energie Environnement - Adhésion 2010 à l'association EnviroBAT
- 201 Méditerranée dans le cadre de la politique énergétique du pôle Azur Provence
- 227 Charte intercommunale pour l'Environnement - Appels à projets développement durable lancés par le Pôle Azur Provence et son Conseil de développement - Avenant à la convention d'objectifs
- 228 Charte intercommunale pour l'Environnement - Appels à projets développement durable lancés par le Pôle Azur Provence - Attribution de subventions pour les lauréats retenus pour la période 2009/2010
- 229 Charte intercommunale pour l'Environnement - Signature d'un avenant n°1 au renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- 230 Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2009 de la redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers - Services réalisés par un prestataire privé
- 231 Collecte et traitement des déchets - Tarifs 2009 de la redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers - Services réalisés en régie directe
- 232 Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs du Pôle Azur Provence
- 233 Ressources humaines - Maintien du régime indemnitaire d'un agent de la compétence escrime de la Ville de Grasse transféré à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence à compter du 1er janvier 2010
- 234 Ressources humaines - Instauration d'un Compte Epargne Temps pour le personnel du Pôle Azur Provence - Complément
- 235 Ressources humaines - Nouvelle convention de prestation en matière d'hygiène et de sécurité entre le Pôle Azur Provence et le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes
- 236 Ressources humaines - Renouvellement du contrat à durée déterminée de 3 ans du chargé de mission agriculture
- 237 Ressources humaines - Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
- 238 Télécommunications - Convention de répartition financière avec la commune de Mandelieu pour la mise en service d'un nœud de raccordement en zone d'ombre
- 239 Délégation du conseil de communauté au Bureau - Compte rendu des marchés publics attribués
- 240 Délégation du conseil de communauté à Monsieur le Président - Compte rendu des marchés publics attribués

Le rapport d'activités 2009

a été imprimé en septembre 2010 sur les presses de l'imprimerie Sud Graphic

Conception graphique et maquette - Service communication du Pôle Azur Provence

Crédits Photographiques - ©Service communication du Pôle Azur Provence, ©OT du Pays de Grasse, ©Objectif 06, ©AAP
©Fotolia : ©Andrey Kisele; ©miloslu; ©Walter Fumagalli

Rapport d'activités 2009



**Communauté d'agglomération
Pôle Azur Provence**

57, avenue Pierre Sépard

BP 91015

06131 Grasse Cedex

Tel : 04.97.05.22.00

Fax : 04.92.42.06.35

Mail : contacts@poleazurprovence.com

Site : www.poleazurprovence.com